

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)

PROPOSITIONS POUR LE PROJET
DE PLAN DE DEVELOPPEMENT
(1964 - 1968)

Documents annexes

VOLUME II

Des "propositions pour le projet de Plan de Développement du Liban (1964-1968)" ont été soumises au Conseil des Ministres le 20 mai 1964. Elles font suite au "Dossier de base pour l'avant-projet de Plan Quinquennal (1964-1968)" remis en juillet 1963 aux autorités libanaises (1). Ce dossier reste valable dans l'ensemble et on pourra, compte tenu des ajustements intervenus, s'y reporter pour l'examen détaillé des différents projets, programmes et plans sectoriels (2).

Toutefois, à titre de justification, des propositions présentées en mai 1964, trois volumes d'annexes ont été préparés :

- Volume I : Notes préliminaires
- Volume II : Plans sectoriels
- Volume III : Etudes économiques.

Le lecteur qui aurait besoin de renseignements complémentaires trouvera dans le premier volume (annexe N°7), la liste des principaux documents établis par la Mission IRFED-LIBAN (1960-1964). Il pourra également se reporter au "Répertoire des documents transmis au Ministère du Plan" - note générale IRFED N° 181 du 3 août 1964.

(1) 7 volumes principaux et 14 volumes annexes.

(2) On pourra également consulter à titre documentaire les "Propositions d'actions générales pour l'élaboration du Plan Quinquennal (1964-1968)", soit 9 fascicules publiés en novembre 1962.

SOMMAIRE
du
VOLUME II

INTRODUCTION

PLANS SECTORIELS

AUTRES PROJETS

Port de Beyrouth
Aéroport International
Télécommunications

RECAPITULATION DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DES POLES
(Financement)

HYPOTHESE SUR LE VOLUME ET LA REPARTITION DES CREDITS
POUR LE DEVELOPPEMENT

(Banque Nationale de Développement et Banque de
Crédit Industriel et Touristique)

PLANS SECTORIELS

—

AUTRES PROJETS

et

CREDITS POUR LE DEVELOPPEMENT

INTRODUCTION

Le DOSSIER DE BASE POUR L'AVANT-PROJET DE PLAN QUINQUENNAL (1964-1968) établi en Juillet 1963 et remis en Août 1963 aux autorités libanaises comportait la justification et la description des différents plans et programmes sectoriels et des opérations financées par des avances de l'Etat.

A la suite de discussions et de mises au point les "PROPOSITIONS POUR LE PROJET DE PLAN DE DEVELOPPEMENT(1964-1968)" ont été présentées en mai 1964. Elles comportent donc des modifications par rapport au dossier ci-dessus. On trouvera dans ce volume-annexe n° II, le détail des différents plans sectoriels et autres opérations récapitulés dans le plan d'investissements et d'orientation des activités économiques et sociales constituant le chapitre II des Propositions pour le Projet de Plan de Développement.

La présentation sommaire de chacun des plans sectoriels n'est qu'un résumé et souvent un ajustement des textes du dossier de base de Juillet 1963. Il y aura intérêt à s'y reporter fréquemment lorsqu'on voudra comprendre et apprécier la justification des programmes proposés.

L'intérêt des documents ci-après est de fixer des masses d'investissement correspondant par secteur aux objectifs généraux du plan de développement et de proposer un échelonnement annuel compatible avec les possibilités de financement. La répartition proposée des dépenses par programme et par projet pourra faire l'objet lors de la programmation annuelle d'ajustements dans les limites de la loi-cadre fixant les masses d'investissements par secteur et l'échelonnement annuel.

VENTILATION DES DEPENSES PAR CATEGORIES

Pour chaque programme ou série d'opérations, ont été distingués les frais d'études générales, les dépenses d'investissement et l'accroissement des dépenses de fonctionnement correspondant aux opérations possibles entre 1964 et 1968.

La rubrique "études" correspond aux études générales préalables à l'établissement de projets d'ensemble. C'est le cas, par exemple, de l'étude des eaux souterraines conduite conjointement avec une équipe d'experts du Fonds Spécial des Nations-Unies. Par contre, les frais d'études attachés à un projet particulier ou spécifique sont compris dans les frais totaux du projet.

La rubrique "investissements" correspond aux dépenses engagées pour des projets aboutissant à la création d'un bien de capital de l'Etat : Infrastructures physiques de toute nature, bâtiments, équipements matériels. Par contre, lorsqu'une subvention est accordée à un Office Autonome ou même au secteur privé comme participation à la création d'un bien de capital ou d'équipement, celle-ci est comptée comme dépense de fonctionnement. En effet, le bien créé n'est pas inscrit dans le patrimoine de l'Etat. Dans les comptes économiques, on le retrouve comme patrimoine de l'agent économique ou de l'entreprise qui a bénéficié d'une subvention.

La totalisation des rubriques "études" et "investissements" fournit l'ensemble des dépenses d'investissements proprement dites de l'Etat.

La rubrique "accroissement des dépenses de fonctionnement correspondant à des opérations nouvelles" englobe :

- . les dépenses entraînées par la création de nouvelles infrastructures ou de nouveaux équipements (Ex. entretien des routes nouvelles);
- . les dépenses de fonctionnement propres à certains projets de développement. (Ex. le traitement des instituteurs et des frais scolaires des nouvelles écoles primaires);

- . les dépenses de transfert ou de subventions (Ex. participation de l'Etat à la Sécurité Sociale, subvention aux chemins de fer libanais; subvention éventuelle aux agriculteurs à l'occasion du Plan Vert ou pour des équipements industriels).

Il faut préciser que l'accroissement des dépenses de fonctionnement a été apprécié en supposant maintenues au niveau de 1963 les dépenses de fonctionnement actuel.

Les dépenses de fonctionnement sont entendues au sens large et comprennent (1) :

- les traitements
- les dépenses de fonctionnement administratif y compris les frais de transport, de déplacement
- les dépenses d'entretien
- les réserves pour imprévus
- les dépenses de transfert et d'intervention publique
- les intérêts et les remboursements de la dette publique.
- etc...

La répartition entre, d'une part, "études et investissements" et, d'autre part, "accroissement des dépenses de fonctionnement correspondant à des opérations nouvelles" permet de distinguer les dépenses spécifiques à engager pour tel ou tel projet, des dépenses de fonctionnement qui se renouvelleront en permanence annuellement ou tout au moins pour une période pluriannuelle plus ou moins longue.

Les montants des dépenses et des avances de l'Etat inclus dans les propositions pour le projet de plan de développement (1964-1968) sont calculés à prix constants.

(1) Voir dans les "Propositions pour le Projet de Plan de Développement (1964-1968)" au chapitre III : le tableau "Budget 1964 - Répartition des dépenses" n° C-255.

BUDGETS ANNEXES ET OFFICES AUTONOMES

Dans les documents concernant les plans sectoriels on trouvera des programmes concernant certains Offices Autonomes ou autres organismes analogues (Office du Blé et Direction des Téléphones). Il serait important pour la formulation du Plan de Développement d'établir des prévisions concernant l'ensemble des Offices autonomes dès qu'on sera fixé sur leur évolution ultérieure : constitution d'une Electricité du Liban, fusion des Offices des Eaux, constitution d'un Office National d'Irrigation, etc.

Nous n'avons tenu compte dans le plan d'investissements que des avances de l'Etat qui leur seraient faites, le financement complémentaire étant assuré par leurs ressources propres (autofinancement) ou par un emprunt éventuel.

PLANS SECTORIELS

A- Infrastructures et équipements physiques

- Routes
- Adduction d'eau potable
- Energie électrique
- Urbanisme
- Communications
- Bâtiments et constructions
- Equipements divers

B- Equipements sociaux

- Santé
- Enseignement
- Antiquités
- Sécurité Sociale
- O.D.S.
- C.N.R.S.

C- Actions pour les secteurs de production

- Agriculture
 - Pêche
 - Irrigation
 - Industrie
 - Recherches géologiques et recherches minières
 - Tourisme
 - Problèmes du Travail
-

ROUTES

INTRODUCTION

1.- La politique routière préconisée s'inspire des considérations suivantes :

- a) Améliorer la circulation sur les routes les plus encombrées.
- b) Doter les pays d'un réseau routier cohérent à l'échelle nationale, traverser les vallées pour faciliter les liaisons entre régions.
- c) Accorder une priorité spéciale aux tronçons jugés nécessaires au transit actuel et futur et aux traversées de la chaîne du Liban.
- d) Rattacher les villages isolés au réseau routier national.
- e) Structurer le réseau de relations inter-pôles.

2.- Principes directeurs

Les principes suivants ont guidé le choix des solutions :

- a) Prendre en considération l'ensemble des intérêts nationaux touristiques, agricoles, industriels, commerciaux, militaires et sociaux.
- b) Tenir compte dans le tracé et le profil de l'augmentation prévisible du trafic d'ici 15 à 20 ans environ.
- c) Exclure de la planification les tracés jugés trop onéreux ou moins urgents.
- d) Tenir compte de l'importance croissante des frais d'entretien des routes.

3.- Objectifs du quinquennat

Exécution d'une partie de la planification générale en tenant compte des priorités suivantes :

- Poursuite et achèvement des opérations de désenclavement des villages isolés.
- Continuation de l'autoroute côtière

- Modernisation et extension du réseau des routes internationales en vue de faciliter le transit.
- Réalisation des jonctions appropriées pour faciliter les relations inter-pôles.
- Importance des circuits touristiques.

Les investissements prévus dans les différents programmes du plan de développement comportent :

Montants	Désignation	Longueur en Km.
50 M/LL.	Autostrade Côtière	65
57 "	Routes de désenclavement	600
6 "	Etude et expropriations nouvelles de la route Beyrouth-Damas	-
32 "	Elargissement de routes internationales et de grande circulation	300
25 "	Elargissement des routes principales et secondaires	500
12 "	Construction de nouvelles routes secondaires	150
7 "	Embellissement, signalisation, matériel, etc...	-
189 M/LL.		

PROGRAMME N° 1 : ETUDES

Jusqu'ici les prévisions faites pour l'extension du réseau se sont trop souvent basées sur des vues fragmentaires inspirées des besoins du moment et des désirs locaux.

Le coût des études s'élève à 1.100.000 LL. Ces dépenses sont destinées au renforcement du personnel technique en vue de :

- la constitution d'un fichier routier sur la base de rapports périodiques d'inspection permettant de noter les événements de la vie de la route.
- l'analyse du trafic sur base d'un comptage routier
- la rationalisation de la gestion qu'il conviendrait d'orienter vers une décentralisation sur le plan régional et progressivement vers les autorités municipales sur le plan local.

.../.

PROGRAMME N° 2 : ENTRETIEN

Il y a lieu de retenir l'importance croissante de l'entretien, car une fois le plan entièrement réalisé, le pays sera doté de 6.000 km de routes asphaltées.

Le plan 1964-1968 prévoit un accroissement annuel de dépenses d'entretien de 1.650.000 LL. environ soit au total 8.400.000 LL. en 5 ans.

Une réforme de base dans les méthodes d'organisation des travaux d'entretien est indispensable. Outre les équipes habituelles d'entretien, il est recommandé de prévoir des brigades de cantonniers. Un bon entretien devrait couvrir la bonne tenue des ouvrages secondaires et comporter des mesures préventives.

PROGRAMME N° 3 - INVESTISSEMENTS

Projet N°1 : Autostrade côtière

Exécution des tronçons suivants :

Maameltein - Jbeil
Jbeil - Enfé
Khalde - Damour
Damour - Aouali

Ces tronçons sont situés entre Enfé et Saïda. Le montant des dépenses est estimé à 60 Millions de livres libanaises.

L'exécution des autres tronçons soit :

Enfé - Tripoli
Tripoli - Frontière (2 voies)
Aouali (Saïda) - Zahrani
Zahrani - Frontière (2 voies)

est renvoyé après 1968.

Le devis total de cette route côtière est estimé à 150 Millions de livres y compris les expropriations.

Projet N°2 : Routes de désenclavement

Projet en cours prévu par la loi des 84 Millions pour exécuter environ 600 km. de routes nouvelles destinées à désenclaver les villages isolés.

Projet N°3 : Routes internationales et routes de grande circulation

a) Route Beyrouth - Damas existante

Aménagement à 8 voies du tronçon Furn-Cheback Hazmié et à 4 voies entre Hazmié et Mdeirege
Affectation des crédits déjà adoptés 10 M/LL.

b) Route nouvelle Beyrouth - Damas

Le principe est à retenir. Le projet devrait être à l'étude.

Son exécution ne sera amorcée durant le quinquennat 1964-1968, que par des expropriations, soit 10 M/LL. sur un devis provisionnel de 70 M/LL.

c) Route Zahrani - Baniyas

Aménagement à 4 voies jusqu'à Nabatiyé, puis à 2 voies jusqu'aux frontières.

Devis estimatif : 6 M/LL. non compris les expropriations. Une première tranche seulement sera réalisée en 1964-1968, soit 3 M/LL.

d) Chtaura - Zahlé - Baalbeck

Aménagement à 4 voies

Devis estimatif : 4 Millions y compris les expropriations, Vu son importance et son urgence, l'exécution sera programmée sur 4 ans à partir de 1964.

e) Routes Bikfaya et Beit-Méri

Aménagement à 4 voies

Devis estimatif : 5 M/LL. y compris les expropriations. Exécution programmée en 5 ans à partir de 1964.

.../.

f) Route Tripoli - Bsharré

Aménagement à 2 voies

Devis estimatif 3 M/LL. y compris les expropriations.
Exécution programmée sur 4 ans à partir de 1964.

g) Route Machghara - Zebdol

Aménagement à 2 voies sauf Kab Elias-Zebdol à
4 voies.

Devis estimatif 3 M/LL. y compris les expropria-
tions.
Exécution programmée sur 4 ans à partir de 1964.
Soit au Total pour le projet N° 3 : 38 M/LL.

Projet N° 4 : Routes secondaires, militaires, embellis-
sment signalisation, matériel, etc...

Affectation de 43,9 M/LL. répartis sur 5 ans
Priorité pour les circuits touristiques et mili-
taires.

ROUTES
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968
(en Millions de LL.)

Programme	Etudes et Investissements					Accroissement des Dépenses de Fonctionnement pour le Développement					TOTAL (A)+(B)		
	1964	1965	1966	1967	1968	Total (A)	1964	1965	1966	1967		1968	Total (B)
I- Etudes	-	260	280	280	280	1.100	-	-	-	-	-	-	1.100
II- Entretien	-	-	-	-	-	-	1.650	1.650	1.650	1.700	1.750	8.400	8.400
III- Investissements	31.710	37.100	39.500	40.200	40.390	148.900	1.650	-	-	-	-	-	188.900
TOTAL	31.710	37.360	39.780	40.480	40.670	190.000	1.650	1.650	1.650	1.700	1.750	8.400	198.400

Les dépenses de fonctionnement au niveau de 1963 se montent à 4 Millions de livres libanaises.
L'addition à ce montant de l'accroissement annuel correspondant donne l'estimation du total des dépenses de fonctionnement pour chaque année.

ROUTES
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968
(en Milliers de LL.)

Tableau Résumé

Programme	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
I- ETUDES						
Projets nouveaux	-	260	280	280	280	1.100
II- ENTRETIEN						
Projets déjà adoptés par Loi ou Décret	1.650	1.650	1.650	1.700	-	6.650
Projets nouveaux	-	-	-	-	1.750	1.750
Total	1.650	1.650	1.650	1.700	1.750	8.400
III- INVESTISSEMENTS						
Projets déjà adoptés par Loi ou Décret	31.710	28.500	31.000	22.400	12.940	126.550
Projets nouveaux	-	8.600	8.500	17.800	27.450	62.350
Total	31.710	37.100	39.500	40.200	40.390	188.900
TOTAL GENERAL (I+II+III)	33.360	39.010	41.450	42.180	42.420	198.400
Dont :						
Projets déjà adoptés	33.360	30.150	32.650	24.100	12.940	133.200
Projets nouveaux	-	8.860	8.730	18.080	29.480	65.200
TOTAL	33.360	39.010	41.450	42.180	42.420	198.400

R O U T E S
PROGRAMME N° I
ETUDES
(En milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
<u>Projets nouveaux</u>						
1- Fichier	-	80	80	80	80	320
2- Trafic	-	60	60	60	60	240
3- Entretien	-	120	140	140	140	540
T O T A L	-	260	280	280	280	1.100

R O U T E S
PROGRAMME N° II
ENTRETIEN
(En milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
<u>Travaux</u>						
Projets déjà adoptés par loi ou décret	1.650	1.650	1.650	1.700	-	6.550
Projets nouveaux	-	-	-	-	1.750	1.750
TOTAL	1.650	1.650	1.650	1.700	1.750	8.400

ROUTES
PROGRAMME N° III : INVESTISSEMENTS
(En Milliers de LL.)

PROJETS	(1)	1964	1965	1966	1967	1968	Total
1- <u>Autostrade côtière</u>	D.A.	3.000	3.000	3.000	-	-	9.000
	P.N.	-	8.600	8.000	12.000	12.400	41.000
Total		3.000	11.600	11.000	12.000	12.400	(2) 50.000
2- <u>Routes de pénétra- tion</u>	D.A.	12.500	12.500	12.500	12.500	7.000	57.000
3- <u>Routes internatio- nales et routes de grande circulation</u>							
a- Beyrouth-Damas actuelle	D.A.	-	5.000	5.000	-	-	10.000
b- Beyrouth-Damas nouvelle	D.A.	-	-	-	4.000	2.000	6.000
	P.N.	-	-	-	-	4.000	4.000
c- Zahrani-Banias	D.A.	200	-	1.000	300	-	2.000
	P.N.	-	-	-	-	1.000	3.000
d- Chtaura-Zahlé- Baalbeck	D.A.	650	1.500	1.500	350	-	4.000
e- Bikfaya-Beit-Mery	D.A.	250	1.500	1.500	750	-	4.000
	P.N.	-	-	-	250	750	1.000
f- Tripoli-Bsharré	D.A.	300	1.000	700	-	-	2.000
	P.N.	-	-	300	700	-	1.000
g- Mashghara-Zebdol	D.A.	150	1.000	800	-	-	1.950
	P.N.	-	-	200	850	-	1.050
Total		1.550	10.000	11.000	7.700	7.750	38.000
4- <u>Routes secondaires, militaires, signa- lisation, embellis- sment, matériel etc.</u>	D.A.	14.660	3.000	5.000	4.000	3.940	30.600
	P.N.	-	-	-	4.000	9.300	13.300
Total		14.660	3.000	5.000	8.000	13.200	43.900
TOTAL GENERAL		31.710	37.100	39.500	40.200	40.390	188.900
Dont :							
Déjà adoptés		31.710	28.500	31.000	22.400	12.940	126.550
Nouvellement proposés		-	8.600	8.500	17.800	27.450	62.350
Total		31.710	37.100	39.500	40.200	40.390	188.900

(1) D.A. : Projets déjà adoptés par Loi ou Décret
P.N. : Projets nouveaux

(2) Il y a en plus des 50 millions de LL. un montant de
10 millions de LL. prévu par le projet des 37 millions
de LL. - Décret N° 10656 du 6/11/1962

R C U T E S
 CREDITS DEJA ADCTES
 (En Milliers de LL.)

DESIGNATION	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Loi des 84 Millions de LL.	12.500	12.500	12.500	12.500	7.000	57.000
Loi des 450 Millions de LL.	25.400	25.400	25.400	-	-	76.200
TOTAL	37.900	37.900	37.900	12.500	7.000	133.200

MODIFICATIONS PROPOSEES
 AUX CREDITS DEJA ADCTES
 (En Milliers de LL.)

DESIGNATION	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Loi des 84 Millions de LL.	12.500	12.500	12.500	12.500	7.000	57.000
Loi des 450 Millions de LL.	20.860	17.650	20.150	11.500	5.940	76.200
TOTAL	33.360	30.150	32.650	24.100	12.940	133.200

EAU POTABLE

INTRODUCTION

1. Politique sectorielle

Une bonne partie des villages libanais sont dépourvus d'eau potable dans des conditions convenables d'hygiène et de distance.

Les besoins et la demande d'eau augmentent cependant, avec l'accroissement de la population et l'amélioration des niveaux de vie.

Au Liban une politique de l'eau, basée sur des principes de mise en valeur de l'eau comme une ressource naturelle nationale n'a jamais été établie. La tendance générale est de considérer l'eau comme un bien individuel malgré les dispositions juridiques précises.

La politique hydraulique au Liban doit respecter une priorité : Eau potable pour la consommation humaine dans les villes et les villages. Cette action dans les régions contribuera à freiner l'exode rural. Elle doit permettre une alimentation régulière en eau dans les centres d'estivage en été et en automne.

2. Principes directeurs

Les principes à considérer dans l'adoption d'une politique de l'eau potable sont les suivants :

- a) Etablir les besoins en eau potable en fonction de la densité de la population actuelle et l'accroissement démographique.
- b) Prendre en considération les variations saisonnières de consommation d'eau par suite de l'estivage.
- c) Généraliser l'eau potable dans tous les villages et favoriser les régions dans le cadre de l'aménagement du territoire.

.../.

3. Objectifs du quinquennat

- a) Fournir, au cours du quinquennat, l'eau potable à 700 villages environ qui en sont dépourvus actuellement.
- b) Réduire au maximum la distance entre les points de débit d'eau et le consommateur dans le cas d'impossibilité d'alimenter chaque maison en eau potable.
- c) Etudier les moyens adéquats pour que le débit d'eau soit régulier et suffisant, surtout à Beyrouth.

PROGRAMME N° 1 : ETUDES

L'alimentation du Liban en eau potable nécessite le recrutement d'un personnel technique qualifié pour procéder aux études suivantes :

- Constitution d'une information permanente de base tant pour les ressources en eau que pour les besoins de la consommation
- Activation des études sur les ressources hydrauliques dans les zones non concernées par le projet du Fonds Spécial de l'O.N.U. sur l'étude des eaux souterraines.
- Amélioration de l'utilisation des sources actuelles et activation des recherches, déjà ébauchées, en vue de mobiliser de nouvelles sources d'alimentation en eau pour Beyrouth et étude des besoins futurs du Greater Beyrouth.
- Programmation du réseau d'adduction d'eau potable pour tout le pays.

Crédit total prévu : 625.000 LL.

PROGRAMME N° 2 : INVESTISSEMENTS

L'évolution de la consommation révèle l'urgence d'assurer de nouvelles ressources en eau potable à la plupart des régions libanaises et surtout à la zone de Beyrouth dont la situation, à ce propos, est particulièrement préoccupante.

Par ailleurs, il convient de poursuivre la généralisation totale des réseaux d'adduction au plus grand nombre possible de villages.

Le plan 1964-1968 prévoit un total de 87.200 M/LL. répartis comme suit :

Pour Beyrouth	-
Pour les villages	87.200 M/LL.

- a) Pour Beyrouth, les investissements seront financés par auto-financement de l'Office des Baux de Beyrouth.

La construction d'un barrage sur le Nahr Beyrouth est à l'étude.

Le recours éventuel aux eaux du Litani, s'il s'avère nécessaire, ne sera programmé qu'après 1968.

- b) Pour les villages, les investissements déjà adoptés par l'Etat restent sans modification comme montants et répartition à savoir:

- Projet de 62 M/LL. (loi du 7.9.1956)
- Projet des 450 M/LL.

Un montant de 20 M/LL. (10 M/LL. pour 1967 et 10 M/LL. pour 1968) est prévu pour compléter le raccordement des villages aux réseaux.

ADDUCTION D'EAU POTABLE
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968

(En Milliers de LL.)

Programmes	Etudes et Investissements					Accroissement des Dépenses de Fonctionnement pour le Développement					TOTAL (A)+(B)		
	1964	1965	1966	1967	1968	Total (A)	1964	1965	1965	1967		1968	Total (B)
I- ETUDES	-	140	205	155	125	625	-	-	-	-	-	-	625
II- INVESTISSEMENTS	22.374	24.800	18.600	11.226	10.000	87.000	200 ⁽¹⁾	-	-	-	-	200	87.200
TOTAL	22.374	24.940	18.805	11.381	10.125	87.625	200	-	-	-	-	200	87.825

(1) : Subvention aux Eaux de Jabel Amel.

Les dépenses de fonctionnement au niveau de 1963 se montent à 1.018.000 LL.

L'addition à ce montant de l'accroissement annuel correspondant donne l'estimation du total des dépenses de fonctionnement pour chaque année.

ADDUCTION D'EAU POTABLE
 PROGRAMME N° 1
 ETUDES
 (En Milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
<u>Projets nouveaux :</u>						
1- Greater Beyrouth	-	40	30	30	-	100
2- Programmes futurs	-	-	75	75	75	225
3- Ressources hydrauliques	-	100	100	50	50	300
TOTAL	-	140	205	155	125	625

ADDUCTION D'EAU POTABLE
PROGRAMME N° II
INVESTISSEMENT
(En Milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
<u>I- Projets déjà adoptés par Loi ou Décret</u>						
1-Projet de 62 M/LL.	6.200	6.200	-	-	-	12.400
2-Projet des 450 M/LL.						
- Equipement	1.174	2.400	2.400	1.226	-	7.200
- Développement	12.000	16.000	16.000	-	-	44.000
- Lit des rivières (1)	3.200	200	200	-	-	3.600
Total (I)	22.574 (2)	24.800	18.600	1.226	-	67.200
<u>II- Projets nouveaux</u>						
Raccordement de villages aux ré- seaux	-	-	-	10.000	10.000	20.000
TOTAL GENERAL (I + II)	22.574 (2)	24.800	18.600	11.226	10.000	68.200

(1) : Une partie de ce crédit pourrait servir aux études nécessaires pour le projet de Nahr-Beyrouth.

(2) : Dont 200.000 LL. sont retenues comme subvention aux "Eaux de Jabel Amel".

ADDITION D'EAU POTABLE
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968
(en Milliers de LL.)

Tableau résumé

PROGRAMME	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
<u>I- ETUDES</u>						
Projets nouveaux	-	140	205	155	125	625
Total (I)	-	140	205	155	125	625
<u>II- INVESTISSEMENTS</u>						
Projets déjà adoptés par Loi ou Décret	22.574 (1)	24.800	18.600	1.226	-	67.200
Projets nouveaux	-	-	-	10.000	10.000	20.000
Total (II)	22.574	24.800	18.600	11.226	10.000	87.200
TOTAL GENERAL (I + II)	22.574 (1)	24.940	18.805	11.381	10.125	87.825

(1) Dont 200.000 LL. sont retenues comme subvention aux "Baux de Jabel Amel".

ELECTRICITEINTRODUCTION1.- Politique sectorielle

La planification du réseau électrique libanais se propose de :

- a) Produire l'électricité nécessaire aux besoins croissants du pays à des prix de revient intéressant;
- b) Constituer un réseau complet et cohérent répondant aux besoins actuels et prévisibles de l'économie évitant gaspillage et éparpillement des efforts ou des crédits;
- c) Rendre l'électricité accessible à toutes les régions libanaises;
- d) Donner à l'industrie la possibilité de se fournir en électricité.

2.- Principes directeurs.

Les principes qui peuvent éclairer le choix des solutions adéquates sont les suivants :

- a) Étendre le réseau H.T. 66.000 V. et les réseaux de distribution pour rendre disponible dans toutes les régions du Liban le courant à usage industriel.
- b) Mobiliser les ressources hydro-électriques en respectant l'ordre de priorité fixé pour leur utilisation par la politique hydraulique générale : eau potable, puis irrigation, puis industrie, puis électricité.
- c) Pour la construction des nouvelles centrales tenir compte de l'augmentation des besoins énergétiques avec une réserve suffisante. Le rapport : puissance hydro-électrique/puissance thermique doit être soigneusement déterminé et à intérêt économique égal et toutes priorités respectées, accorder la préférence aux installations hydro-électriques.
- d) Abaisser les coûts de première installation et d'exploitation et partant le prix de revient, et dans la mesure du possible essayer d'abaisser les tarifs.

.../.

PROGRAMME N° 3 : FONCTIONNEMENT

L'effort considérable entrepris pour généraliser l'équipement électrique dans tout le territoire entraîne et entraînera de plus en plus des dépenses de fonctionnement relativement importantes.

- Renouvellement et entretien

La valorisation d'un équipement est en grande partie fonction de son entretien périodique.

Les réseaux de transport et de distribution devront progressivement être renouvelés. Des équipes mobiles d'entretien devront inspecter régulièrement le réseau.

- Péréquation et retards

Un crédit forfaitaire de 4 M/LL. a été inscrit dans le plan 1964-1968 pour tenir compte de la nécessité d'établir une péréquation tarifaire et rattraper un certain retard dans le renouvellement, surtout en ce qui concerne les petites concessions qui seront rachetées.

- Unification

Le plan 1964-1968 a prévu un crédit de 3 M/LL. pour la mise en oeuvre de la 1ère phase de l'unification nécessitée par la création de "l'Electricité du Liban".

PROGRAMME N° 2 : INVESTISSEMENTS

Cette politique vise principalement à garantir aux villages, un bien-être suffisant, propre à freiner l'exode rural. Elle permettra également l'implantation partout où c'est possible d'ateliers artisanaux et de petites fabriques dont le développement n'est possible que si l'on dispose de l'énergie électrique.

Le plan 1964-1968 prévoit un total de 66,200 M/LL. répartis comme suit :

- Transport à Haute tension	27,5 M/LL.
- Distribution	36,3 M/LL.
- Dispatching	1,2 M/LL.
- Modernisation	1,2 M/LL.

- Dispatching

Les conditions générales d'utilisation des centrales seront considérablement améliorées par la mise en place d'un dispatching coordonnant la production, utilisant au mieux l'hydraulicité saisonnière, et répartissant les charges entre les centrales.

- Modernisation

Dans le même but d'améliorer l'utilisation du réseau un crédit de 1,2 M/LL. est prévu pour limiter le transport d'énergie réactive et améliorer le facteur de puissance.

- Rachat de concessions

Révision de la politique de rachat des concessions afin de mieux l'adapter aux disponibilités financières.

- Production

Une avance de 35 M/LL; a été consentie à l'O.B. pour la construction de la centrale thermique de Jieh, en vue de palier au déficit en puissance qui apparaîtrait en 1969.

.../.

3.- Objectifs du quinquennat

Le plan quinquennal se propose de :

- a) Prévoir l'augmentation de demande de puissance par la construction des usines les plus économiques, notamment la poursuite des projets de l'Office National du Litani et de l'Office de l'Electricité (Awali - Jieh - Joun) ;
- b) Poursuivre le programme d'exécution des grandes lignes de transport ;
- c) Généraliser la tension 220V. dans tout le Liban;
- d) Electrifier tous les villages dépourvus d'électricité, soit environ 1.000 villages.
- e) Fusionner et unifier les organismes actuels par la mise en place de "l'Electricité du Liban".

PROGRAMME N° 1 : ETUDES

Ce programme prévoit un renforcement du personnel technique et administratif en vue de procéder aux études suivantes :

- Constitution d'une information de base permanente sur la consommation et sur les demandes, qui servira à établir les programmes d'équipement en fonction de l'évolution prévisible.
- Prévoir une standardisation dans la construction des centrales et un dispatching coordonnant leur production.
- Etablissement des normes et réglementations techniques pour les lignes, pylones, postes, isolateurs, etc...
- Etude juridique pour l'élaboration d'une loi d'urgence d'expropriation et de servitudes facilitant l'installation des lignes.

Coût de ce programme : 270.000 LL.

.../.

ENERGIE ELECTRIQUE
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968
(En Milliers de LL.)

Programme	Etudes et Investissements						Accroissement des Dépenses de Fonctionnement pour le Développement						TOTAL (A)+(B)
	1964	1965	1966	1967	1968	Total (A)	1964	1965	1966	1967	1968	Total (B)	
I- Etudes	-	75	75	60	60	270	-	-	-	-	-	-	270
II- Investissements	15.300	18.200	12.600	10.050	10.050	66.200	-	-	-	-	-	-	66.200
III- Fonctionnement.	-	-	-	-	-	-	-	2.000	3.000	1.000	1.000	7.000	7.000
TOTAL	15.300	18.275	12.675	10.110	10.110	66.470	-	2.000	3.000	1.000	1.000	7.000	73.470

Les dépenses de fonctionnement au niveau de 1963 se montent à 407.000 LL.

L'addition à ce montant de l'accroissement annuel correspondant donne l'estimation du total des dépenses de fonctionnement pour chaque année

ENERGIE ELECTRIQUE
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968
(en Milliers de LL.)

Tableau résumé

Programme	1964	1965	1966	1967	1968	Total
I- ETUDES						
Projets nouveaux	-	75	75	60	60	270
Total (I)	-	75	75	60	60	270
II- INVESTISSEMENTS						
Projets déjà adoptés par Loi ou Décret	15.300	16.500	11.900	-	-	43.800
Projets nouveaux	-	1.600	700	10.050	10.050	22.400
Total (II)	15.300	18.200	12.600	10.050	10.050	66.200
III- FONCTIONNEMENT (accroissement des dépenses)						
Projets nouveaux	-	2.000	3.000	1.000	1.000	7.000
Total (III)	-	2.000	3.000	1.000	1.000	7.000
TOTAL GENERAL (I+II+III)	15.300	20.275	15.675	11.110	11.110	73.470

Soient : 35.575.000 LL. pour la phase 1964-1965
37.895.000 LL. pour la phase 1966-1968
43.800.000 LL. pour les projets déjà adoptés
29.670.000 LL. pour les projets nouveaux
73.470.000 LL. au total.

ENERGIE ELECTRIQUE
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968

(En Milliers de LL.)

Tableau Résumé

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	Total
I- ETUDES						
<u>Projets Nouveaux</u>						
1- Techniques	-	60	60	60	60	240
2- Juridiques	-	15	15	-	-	30
Total	-	75	75	60	60	270
II- INVESTISSEMENTS						
<u>Projets déjà adoptés par Loi ou Décret</u>						
1- Transport	7.500	7.500	4.500	-	-	19.500
2- Distribution	7.800	9.100	7.400	-	-	24.300
Total	15.300	16.600	11.900	-	-	43.800
- <u>Projets nouveaux</u>						
1- Transport	-	-	-	4.000	4.000	8.000
2- Distribution	-	-	-	6.000	6.000	12.000
3- Dispatching	-	600	600	-	-	1.200
4- Modernisation	-	1.000	100	50	50	1.200
Total	-	1.600	700	10.050	10.050	22.400
<u>Pour Mémoire</u>						
1- Production	-	-	-	-	-	(35.000)
2- Rachats	-	-	(1.000)	(2.000)	(2.000)	(5.000)
Total	15.300	18.200	12.600	10.050	10.050	66.200
III- FONCTIONNEMENT (Accroissement des dépenses.)						
<u>Projets Nouveaux</u>						
1- Renouvellement	-	-	-	-	-	p.m.
2- Entretien	-	-	-	-	-	p.m.
3- Péréquation et retards	-	1.000	1.000	1.000	1.000	4.000
4- Unification	-	1.000	2.000	-	-	3.000
Total	-	2.000	3.000	1.000	1.000	7.000
TOTAL GENERAL	15.300	20.275	15.675	11.110	11.110	73.470

URBANISME

Le programme d'"Urbanisme" a pour but d'assurer les études, les plans directeurs et les plans d'urbanisme des principales localités libanaises. Il correspond à 1.400.000 LL. de frais d'études et 2.700.000 LL. d'accroissement de dépenses de fonctionnement pour la période 1964-1968. Il s'agit au total de 4.100.000 LL. de dépenses nouvelles.

A ces opérations conduites sur le budget de l'Etat s'ajoutent celles conduites par les Municipalités dotées dorénavant de nouvelles ressources.

URBANISME
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968

(En Milliers de LL.)

Programme	Etudes et Investissements					Accroissement des Dépenses de Fonctionnement pour le Développement					TOTAL (A)+(B)	
	1964	1965	1966	1967	1968	Total (A)	1964	1965	1966	1967		1968
I- Organisation de la Direction de l'Urbanisme	-	-	-	-	-	-	120	270	420	570	720	2.100
II- Etudes Urbanistiques des localités	300	250	150	150	70	920	-	-	-	-	-	920
III- Complément (Etudes Urbanistiques)	100	100	100	100	80	480	-	-	-	-	-	480
IV- Délégués Régionaux pour mémoire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
V- Centre d'Etudes d'Urbanisme	-	-	-	-	-	-	120	120	120	120	120	600
TOTAL	400	350	250	250	150	1.400	240	390	540	690	840	4.100

Les dépenses de fonctionnement au niveau de 1963 se montent à 880.000 LL.

L'addition à ce montant de l'accroissement annuel correspondant donne

l'estimation du total des dépenses de fonctionnement pour chaque année

URBANISME
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968
(En Milliers de LL.)

Programme	1964	1965	1966	1967	1968	Total
I- ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'URBANISME (Accroissement des dépenses de fonctionnement pour le développement)	120	270	420	570	720	2.100
II- ETUDES URBANISTIQUES DES LOCALITES	300	250	150	150	70	920
III- COMPLEMENT (Etudes Urbanistiques)	100	100	100	100	80	480
IV- DELEGUES REGIONAUX (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-
V- CENTRE D'ETUDES D'URBANISME	120	120	120	120	120	600
TOTAL	640	740	790	940	990	4.100

COMMUNICATIONS

Le programme des Communications comprend comme dépenses budgétaires une somme de 5.484.000 LL. correspondant à la part de l'Etat libanais dans la création en participation avec le Fonds Spécial des Nations Unies du Centre de Sécurité de l'Aviation Civile (accord signé le 7/5/1960).

On trouvera dans la section "Autres projets" les plans ou programmes concernant le Port de Beyrouth, l'Aéroport International et les Télécommunications.

BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS

La répartition du programme "Bâtiments et Constructions" (1964-1968) est donnée à titre provisoire.

Ce programme fait actuellement l'objet d'une révision de la part d'une Commission spécialement constituée par le Ministère du Plan et la Direction des Bâtiments, avec la participation des Ministères intéressés. La révision portera sur les normes, standards types et coûts unitaires des bâtiments et constructions, et sur les emplacements choisis.

Les dépenses de la Cité Gouvernementale sont financées par des avances du Trésor.

Par ailleurs, un certain nombre de constructions exécutées à partir du 1er janvier 1964 sont financées par des crédits attribués antérieurement et qui ne sont pas par conséquent, repris dans le programme 1964-1968 des "Bâtiments et Constructions".

Les équipements en cours (Foire de Tripoli et Prison moderne) sont prévus pour 16.600.000 LL. L'équipement des pôles (tertiaires et quaternaires) se monterait pour 1964-1968 à 22.861.000 LL. Ne sont pas comprises dans cette somme les dépenses concernant les écoles, les dispensaires, les Centres de Santé ruraux et autres constructions sanitaires. Ces dépenses figurent dans les plans sectoriels de l'Enseignement et de la Santé Publique.

Pour l'équipement des pôles secondaires (chefs-lieux de mohafazat) et des localités autres que les pôles ci-dessus, nous avons prévu une somme de 15.539.000 LL.

Lorsque le plan "Bâtiments et Constructions" sera établi et s'il aboutit à un montant total supérieur à celui retenu provisoirement le supplément pourrait être prélevé sur les sommes figurant sous la rubrique "Dépenses non encore chiffrées et imprévues" dans le plan d'investissement (Tableau N° 8 - B. 180)

BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS

PROGRAMME DU QUINQUENNAT
(1964-1968)

En Milliers de L.L.

	1964	1965	1966	1967	1968	Total
<u>A- Equipements en cours</u>						
Foire de Tripoli	8.000	4.000	-	-	-	12.000
Fricoa moderne	4.600	-	-	-	-	4.600
Total (A)	12.600	4.000	-	-	-	16.600
<u>B- Equipements des Pôles(1)</u>						
Locaux municipaux	560	675	460	620	653	2.968
P.T.T.	830	1.170	880	1.220	963	5.063
F.S.I. (Gendarmerie)	585	590	430	470	455	2.530
Tribunaux	63	44	25	27	27	186
Sérails	700	560	400	490	425	2.575
Centres polyvalents	710	1.105	1.050	1.080	847	4.792
Logements	715	1.075	1.050	1.000	907	4.747
Total (B)	4.163	5.219	4.295	4.907	4.277	22.861
<u>C- Autres équipements</u>						
Chefs-lieux des Mo- hafazats et autres localités	1.192	3.414	3.109	3.301	3.723	15.539
Total (C)	1.192	3.414	3.109	3.301	3.723	15.539
TOTAL (A)+(B)+(C)	18.755	12.633	7.404	8.208	8.000	55.000

(1) Pôles secondaires (B), tertiaires et quaternaires (Voir tableau IA, Récapitulation des investissements pour l'équipement des pôles dans Dossier de base pour l'avant-projet du plan quinquennal (1964-1968). Vème Partie : Le réseau de polarisation et le programme d'équipement des pôles, ainsi que les pages 108 à 110 concernant le financement.

Soient :

Déjà adoptés par :

- Décret N° 7277 du 7/8/61	12.000.000 LL.
Décret N° 9867 du 25/6/62	
a/ Bâtiments pour P.T.T.	2.652.000 LL.
b/ Ports pour F.S.I.	8.700.000 LL.
- Loi du 14/12/1962 (Foire de Tripoli)	12.000.000 LL.
- Décret N° 12,115 du 22/2/63 (Prison moderne)	4.600.000 LL.

39.952.000 LL.

et nouvellement proposés

15.048.000 LL.

TOTAL

55.000.000 LL.

EQUIPEMENTS DIVERS
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
(1964-1968)
En Milliers de LL.

	1964	1965	1966	1967	1968	Total
Décret du 25/6/1962 N° 9867 (75 Millions de LL.)						
a/ Etudes de réorganisa- tion urbaine	890	790	620	-	-	2.300
b/ Equipements des chefs- lieux	2.500	2.420	5.000	-	-	9.920 (1)
c/ Installation d'égoûts	2.975	4.637	3.250	-	-	10.864 (2)
d/ Encouragement au Tou- risme (3)	(500)	-	(924)	-	-	(1.424)
e/ Prisons modernes à Tripoli, Saïda et Zahlé	1.200	1.200	1.200	-	-	3.600
f/ Imprévues	360	600	600	-	-	1.560
Total	7.925	9.647	10.672	-	-	28.244

(1) Dont, Dépenses dans les pôles secondaires B, Tertiaires et quaternaires pour :

Rues	2.177.000 LL.	2.177.000 LL.
Eclairage public	808.000 LL.	808.000 LL.
Terrains de sports	4.162.000 LL.	4.162.000 LL.
Cadre plein air	1.566.000 LL.	1.566.000 LL.
Total	8.713.000 LL.	8.713.000 LL.

(2) Dont, dépenses pour les égoûts dans les pôles secondaires B, Tertiaires et quaternaires : 5.185.000 LL.

"Pour (1) et (2) voir Tableau II A, Equipements des pôles du Dossier de base de l'avant-projet du plan quinquennal 1964-1968. Vème partie : le réseau de polarisation et le programme d'équipement des pôles".

(3) Pour mémoire, ce programme est inclus dans le secteur Tourisme.

SANTÉIntroduction

La politique "sanitaire" du pays doit viser à former en priorité le personnel infirmier et sanitaire nécessaire mettre en place les centres de santé ruraux et les dispensaires en fonction du réseau de polarisation, assurer le bon fonctionnement de l'équipement hospitalier actuel et mettre en chantier la construction du centre hospitalier de Beyrouth.

Le Ministère de la Santé devra préparer en conséquence un plan directeur à long terme des équipements hospitaliers dont le plan sectoriel 1964-1968 constitue une première tranche de réalisation en attendant l'adoption du plan directeur à long terme.

Les dépenses pour le plan sectoriel "Santé" se montent à 52.200.000 LL. dont 21.035.000 LL. pour études et investissements et 31.165.000 LL. pour les dépenses nouvelles de fonctionnement.

Objectifs du quinquennat

- En priorité absolue, recrutement et formation du personnel infirmier par la création d'écoles d'infirmières.
- Mettre en place le réseau des centres de santé et des dispensaires, pour assurer les soins et la prévention sanitaire à toute la population.
- Valoriser l'armement hospitalier public pour augmenter l'indice-lit population.
- Mettre en route un programme de prévention pour relever le niveau sanitaire de la population par la mise sur pied des équipes d'éducation sanitaire, de génie sanitaire, de protection maternelle et infantile.
- Révision du statut du personnel médical et para-médical.

PROGRAMME N° 1 - ARMEMENT SANITAIRE

Le programme N° 1 consiste :

- Valoriser les équipements hospitaliers existants par des travaux de modernisation d'entretien et de réparation.
- Création d'un réseau de Centres de Santé et sous-Centres (Dispensaires), dont la localisation se fera en fonction du plan de polarisation - Sera annexé aux Centres de Santé des pavillons pour la protection maternelle et infantile.

Montant total prévu pour ce programme : 21.942.000 LL.

- 9.920.000 LL. pour la construction et l'équipement d'hôpitaux,
- 7.700.000 LL. pour la création et le fonctionnement des 16 centres de santé ruraux,
- 1.891.000 LL. pour l'équipement et le fonctionnement de 26 dispensaires
- 2.430.000 LL. pour divers.

PROGRAMME N° 2 - LABORATOIRES

L'extension des laboratoires dans les régions libanaises.
Provison prévu pour ce programme : 1.625.000 L.L.

PROGRAMME N° 2 - FORMATION DU PERSONNEL

Le facteur négatif du développement sanitaire au Liban est la double question :

- 1°/ du Recrutement et Formation du personnel
- 2°/ de son statut. En conséquence les objectifs du quinquennat en matière de formation du personnel sont les suivants :

- 1- Encourager par un système de bourses les inscriptions dans les écoles privées d'infirmières, la contrepartie de la bourse étant un engagement de servir dans le Gouvernement pendant 5 ans au moins.
- 2- Créer des écoles gouvernementales pour infirmières L'une à Baabda, l'autre à Tripoli.
- 3- Créer dans l'une des écoles à Baabda une section spéciale pour le personnel sanitaire.
- 4- Créer dans chaque mohafazat auprès de chaque hôpital régional quatre sections d'enseignement pour la formation d'aides-infirmières.

Les besoins en personnel para-médical des établissements de l'Etat ont été évalués à 550 infirmières, 510 aide-infirmières, 140 sage-femmes, 80 agents sanitaires et 30 contrôleurs sanitaires. Si l'on prévoit la formation et le recrutement de ce personnel sur une période 10 ans, c'est la moitié des chiffres ci-dessus qu'il faudrait recruter de 1964-à 1968.

Montant prévu pour ce programme : 4.365.000 LL. dont 796.000 LL. comme dépenses d'investissements et 3.569.000 LL. de dépenses de fonctionnement.

PROGRAMME N° 4 - ACTIONS SANITAIRES

Les actions proposées dans ce programme n'ont généralement pas fait l'objet de projets systématiques dans le cadre de ce programme les projets suivants :

Projet n° 1 - portant sur l'éducation sanitaire. Mise en place d'équipes pour l'éducation.

Projet n° 2 - Génie sanitaire

Projet n° 3 - Lutte contre les maladies transmissibles.

Projet n° 4 - Protection maternelle et infantile

Projet n° 5 - Nutrition

Montant prévu pour ce programme : 15.744.000 LL.
dont 654.000 LL. pour l'éducation sanitaire , 11.135.000 LL.
pour le génie sanitaire, 3.995.000 LL. pour la lutte contre
les maladies transmissibles, la P.M.I. (protection maternelle
et infantile) et les actions en faveur d'une meilleur nutri-
tion.

PROGRAMME N° 5 - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Dans ce programme les projets suivants ;

Projet n° 1 - relatif au cadre

Projet n° 2 - organisation hospitalière

Projet n° 3 - Conventions avec les hôpitaux privés.

Projet n° 4 - Coordination du secteur public et du secteur privé.

Pour l'ensemble du programme une provision de 8.525.000 LL. est prévue. Cette somme est donnée à titre préliminaire et devra être ajustée lors de la mise au point et du chiffrage des projets spécifiques.

S A N T E

PROGRAMME DU QUINQUENNAT
(1964-1968)

(En Millions de LL.)

PROGRAMMES	Etudes et Investissements					Accroissement des Dépenses de Fonctionnement pour le Développement					TOTAL (A)+(B)		
	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL (A)	1964	1965	1966	1967		1968	TOTAL (B)
I- Equipement Sanitaire	1.220	2.272	3.787	3.693	5.284	16.256	-	-	675	1.930	3.080	5.685	21.941
II- Laboratoires	225	200	150	150	150	875	-	-	150	250	350	750	1.025
III- Formation du Personnel	165	631	-	-	-	796	-	569	1.000	1.000	1.000	3.569	4.365
IV- Actions Sanitaires	135	667	703	802	801	3.108	155	1.633	2.129	3.772	4.947	12.636	15.744
V- Affaires Admi- nistratives et Subventions	-	-	-	-	-	-	925	1.900	1.900	1.900	1.900	8.525	8.525
Total	1.745	3.770	4.640	4.645	6.235	21.035	1.080	4.102	5.854	8.852	11.277	31.165	52.200

Les dépenses de fonctionnement au niveau de 1963 se montent à 13.285.000 LL.

L'addition à ce montant de l'accroissement annuel correspondant donne
l'estimation du total des dépenses de fonctionnement pour chaque année.

S A N T E
=====

PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968

TABLEAU RESUME
(en milliers de LL.)

PROGRAMMES	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
I.-Equipement Sanitaire	1.220	2.272	4.462	5.623	8.364	21.941
II.-Laboratoi- res	225	200	300	400	500	1.625
III.-Formation du person- nel	165	1.200	1.000	1.000	1.000	4.365
IV.-Actions Sanitaires	290	2.300	2.332	4.574	5.742	15.744
V.-Affaires administra- tives et subventions	925	1.900	1.900	1.900	1.900	8.525
T O T A L	2.825	7.672	10.494	13.497	17.512	52.000

11/4/1964

Fb 1-3

S A N T E
 =====
 PROGRAMME N°1
 "EQUIPEMENT SANITAIRE"
 (en milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
1- Hôpitaux						
-Centre National hospitalier	-	-	1.000	2.000	3.000	6.000
-Hôpitaux généraux et auxiliaires	1.000	1.000	1.000	-	-	3.000
-Provision	120	200	200	200	200	920
Total (1)	1.120	1.200	2.200	2.200	3.200	9.920
2- Centres de Santé						
- Etude	-	100	-	-	-	100
-Constructions et équipements	-	500	1.000	1.000	1.500	4.000
-Fonctionnement	-	-	400	1.500	2.000	3.500
Total (2)	-	600	1.400	2.200	3.500	7.700
3- Pavillons P.M.I.						
-Constructions et équipements	-	60	120	120	130	430
-Fonctionnement	-	-	50	150	250	450
Total (3)	-	60	170	270	430	930
4- Hôpital d'exception						
-Provision	-	100	200	100	100	500
Total (4)	-	100	200	100	100	500
5- Dispensaires						
-Etude	-	75	-	-	-	75
-Constructions et équipements, Type A	-	90	120	180	210	600
-Constructions et équipements, Type B	-	47	47	93	94	281
-Fonctionnement, Type A	-	-	90	210	390	690
-Fonctionnement, Type B	-	-	35	70	140	245
Total (5)	-	212	292	553	834	1.891
6- Cas Spéciaux						
-Provision	100	100	200	300	300	1.000
Total (6)	100	100	200	300	300	1.000
TOTAL GENERAL 1+2+3+4+5+6	1.220	2.272	4.462	5.623	3.364	21.942

11/4/64

SANTÉ
PROGRAMME N°3 - "FORMATION DU PERSONNEL"
(En Millions de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
A- BOURSES						
Bourses privées	-	156	156	156	156	624
Bourses pour Baabda	-	201	213	225	225	864
Bourses pour Tripoli	-	96	96	96	96	384
Bourses d'aides infirmières	-	96	96	96	96	384
TOTAL (A)	-	549	561	573	573	2.256
B- ECOLES						
Ecole de Baabda	150	200	50	50	50	500
Ecole de Tripoli	-	130	30	30	30	220
Ecole de Zahlé	-	30	10	10	10	60
Ecole de Saïda	-	30	10	10	10	60
TOTAL (B)	150	390	100	100	100	840
C- STAGES						
Perfectionnement	-	20	20	20	20	80
TOTAL (C)	-	20	20	20	20	80
D- PROVISION SUPPLEMENTAIRE						
TOTAL (D)	15	241	319	307	307	1.189
TOTAL GENERAL (A+B+C+D)	165	1.200	1.000	1.000	1.000	4.365

SANTÉ
PROGRAMME N°4 - "ACTIONS SANITAIRES"
(En Millions de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
1- Education Sanitaire	-	-	132	174	348	654
2- Génie Sanitaire	135	2.000	2.000	3.000	4.000	11.135
3- Maladies transmissibles	155	300	500	1.000	1.000	2.955
4- P.M.I.	-	-	100	200	200	500
5- Nutrition	-	-	100	200	200	500
TOTAL	290	2.300	2.832	4.574	* 5.748	15.744

SANTÉ
PROGRAMME N° 5
AFFAIRES ET SUBVENTIONS ADMINISTRATIVES
(En Millions de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
- Cadre et Organisation générale	85	400	400	400	400	1.685
- Conventonnement	340	1.500	1.500	1.500	1.500	6.840
TOTAL	925	1.900	1.900	1.900	1.900	8.525

ENSEIGNEMENT

INTRODUCTION

I.- SITUATION RESUMEE DU SECTEUR

Enseignement Primaire Officiel.

- 1 - 268.000 enfants scolarisés dont 131.000 dans l'enseignement officiel.
- 2 - 52.000 enfants non scolarisés : soit 17%.
- 3 - 6.900 maîtres dont 1000 normaliens et 1900 ayant suivi des stages de formation accélérée.
- 4 - Accroissement du nombre d'enfants à scolariser d'environ 7.000 par an, et 8.000 à partir de 1955
- 5 - 950 élèves dans les écoles normales et 200 diplômés par an.
- 6 - Sur 1300 écoles, 200 sont propriété de l'Etat qui ne développe qu'un très faible programme de constructions du fait d'une faible capacité financière de la "Caisse Autonome" des Constructions Scolaires.

Enseignement Technique

- 1 - Cinq écoles professionnelles avec 640 élèves et en 1962, 127 diplômés dans 9 spécialités.
- 2 - L'Ecole des Arts et Métiers, en réorganisation avec l'aide du Fonds Spécial, avec 174 élèves, et en 1962 37 diplômés.
- 3 - L'Ecole hôtelière, installée dans de nouveaux locaux à la "Cité Technique" de Dekwaneh.
- 4 - Un Institut Pédagogique National d'Enseignement technique en préparation.
- 5 - Un réseau de 13 écoles d'apprentissage pour métiers masculins, en construction.

../..

Autres Enseignements.

- 1 - L'Université Libanaise, installée dans des locaux provisoires, avec un effectif en croissance très rapide, en 1962/63, 3.283 étudiants.
- 2 - Enseignement secondaire et complémentaire (pour mémoire).

Enseignement Privé.

- 1 - L'Enseignement privé a très peu de relations avec l'Etat et est soumis à très peu de normes.
- 2 - 40 LL par élève, pour les écoles primaires privées gratuites.

Budget du Ministère.

- En 1963, 12% du Budget ordinaire de l'Etat.
-

II - POLITIQUE SECTORIELLE

Les problèmes de l'enseignement sont complexes et coûteux à résoudre. Il est indispensable de sérier les questions et de les résoudre progressivement.

Ont été retenues en priorité les orientations suivantes :

A - Four l'Enseignement Primaire.

- 1 - Combler le retard en scolarisation.
- 2 - Assurer la scolarisation des nouveaux effectifs scolarisables.
- 3 - Doubler en 5 ou 6 ans la capacité des écoles normales.
- 4 - Engager un programme de constructions scolaires.
- 5 - Améliorer le statut financier des normaliens et même des non-normaliens.
- 6 - Définir et appliquer une politique des subventions, en vue de tendre à un enseignement primaire gratuit, sous certaines conditions.
- 7 - Réviser les méthodes pédagogiques et les programmes d'enseignement.

B - Four l'Enseignement Technique.

Compte tenu de la formation professionnelle accélérée et des subventions aux écoles techniques privées, questions qui sont examinées ailleurs;

- 1 - Créer un réseau de 13 écoles d'apprentissage pour métiers masculins et de 2 pour métiers féminins.
- 2 - Moderniser les 5 écoles professionnelles existantes.
- 3 - Développer les activités de l'Ecole des Arts & Métiers et de l'Ecole Hôtelière.
- 4 - Mettre en place l'Institut Pédagogique National pour former l'encadrement nécessaire.

.../...

C - Pour les autres Enseignements.

- 1 - Doter l'Université Libanaise de locaux en propre, compte-tenu de la croissance annuelle des effectifs.
- 2 - Moderniser le réseau de l'enseignement secondaire officiel.
- 3 - Revoir les relations entre l'Enseignement privé et le Ministère.

A - OBJECTIFS DU QUINQUENNAT.

A - Pour l'Enseignement Primaire Officiel.

- 1 - Scolariser 46.000 enfants, le même nombre étant scolarisé par l'enseignement privé.
- 2 - Former 1800 normaliens au moins.
- 3 - Organiser des stages de formation accélérée pour 4.800 instituteurs au moins.
- 4 - Disposer de 300 normaliens qui pourraient être prêtés à des pays étrangers plus démunis.
- 5 - Construire et équiper une école normale dans chaque Mohafazat.
- 6 - Construire et équiper une école normale pour jeunes filles à Beyrouth.
- 7 - Edicter et appliquer une réglementation pour les constructions scolaires.
- 8 - Construire des écoles au rythme (1),
- 9 - Réorganiser le financement de la "Caisse Autonome" des Constructions Scolaires.
- 10 - Accorder dans la mesure du possible les conditions matérielles des instituteurs.

B - Pour l'Enseignement Technique.

- 1 - Mettre en route un réseau de 15 écoles d'apprentissage, 13 pour métiers masculins et 2 pour métiers féminins.
- 2 - Achever la modernisation des 5 écoles professionnelles.
- 3 - Poursuivre l'exécution du Projet Fonds Spécial pour l'Ecole des Arts et Métiers.
- 4 - Créer une nouvelle Section, secrétariat et réception à l'Ecole Hôtelière.
- 5 - Mettre en route l'Institut Pédagogique National, éventuellement avec l'aide d'experts et de professeurs de l'Assistance Technique et de la coopération bilatérale.

(1) Nous avons réduit les prévisions primitives du Ministère de l'Education Nationale de 60 à 25 millions de LL. pour la construction d'écoles entre 1964 et 1968.

C - Autres Objectifs.

- 1 - Loger l'Université Libanaise.
- 2 - Etudier et appliquer éventuellement une politique générale de démocratisation de l'enseignement supérieur.
- 3 - Compléter le réseau de l'enseignement secondaire.
- 4 - Réexaminer la question des subventions aux écoles privées, en vue de tendre à un enseignement primaire gratuit, sous certaines conditions.
- 5 - Appliquer des programmes d'enseignement révisés.
- 6 - Compléter le réseau des terrains de sports en vue de renforcer l'enseignement sportif et organiser le service de la Jeunesse.

../...

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OFFICIEL.

PROGRAMME No. 1 : FORMATION DES MAITRES.

1. Formation des Normaliens.

Le projet prévoit la formation entre 1964 et 1968 de 7.250 élèves normaliens, soit une augmentation d'environ 500 par an par rapport au niveau de 1963.

2. Formation pédagogique des Maîtres en exercice.

Il est prévu que les stages de formation pédagogiques seront organisés de manière que l'ensemble des maîtres en exercice en ait bénéficié dans la période de 1964-1968.

3. Construction d'écoles Normales.

Le projet primitif a été complété. Il est prévu dans chaque mohafazat la construction d'une école normale chacune de 500 élèves, à laquelle est annexée une école d'application de 500 élèves

Montant du Programme No. 1 : 20.090.000 L.L. dont 8.590.000 LL pour les dépenses d'investissement et 11.500.000 LL. pour les dépenses de fonctionnement.

PROGRAMME No. 2 : CONSTRUCTIONS SCOLAIRES.

1. Normes standards et implantation.

2. Constructions Nouvelles.

Il est prévu 25.000.000 L.L. pour les constructions nouvelles en 1964-1968. Le coût unitaire par élève retenu étant de 450 L.L. , il serait possible de loger 55.000 élèves pendant ledit quinquennat. Le nombre d'élèves à loger dans des constructions gouvernementales serait pour l'année 1968 de 150.000 environ, aussi le Ministère de l'Education nationale avait-il prévu un programme de 63 millions de L.L. que nous avons réduit à 25 millions pour correspondre aux possibilités de financement et à la capacité d'exécution de l'Administration.

3. Equipements des nouveaux Locaux.

Il est prévu environ 600 L.L. par élève logé soit pour 55.000 élèves, environ 3.350.000

.../...

4. Entretien Nouveau.

Il est prévu 10 L.L. par élève et par an, soit en tenant de la progression des constructions une provision de 1.500.000 L.L.

Montant du Programme No. 2 : 30.000.000 L.L. dont 28.500 L.L. en dépenses d'investissement et 1.500.000 L.L. en dépenses de fonctionnement.

PROGRAMME No. 3 : TRAITEMENT DES MAITRES.

1. Echelons supplémentaires.
2. Nouveaux maîtres (2.300 de 1964 à 1968 soit une cadence de 460 par an)
3. Prêt de maîtres au titre de l'assistance technique.

Montant prévu du Programme No.3 : 22.810.000 L.L.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OFFICIEL

PROGRAMME No. 4 :

1. Création de 13 écoles d'apprentissage pour garçons (loi du 7 juillet 1961) : en cours de réalisation
2. Modernisation des 5 écoles professionnelles existant dans chaque chef-lieu de Mohafazat.
3. Achèvement de la réorganisation de la Cité professionnelle de DEKOUANE (ex Ecole des Arts et Métiers)
4. Construction de 2 écoles d'apprentissage pour filles.
5. Fonctionnement de l'Institut Pédagogique National pour l'Enseignement technique.

Montant total du Programme No.4 : 26.245.000 L.L. dont 17.936.000 L.L. de dépenses d'investissement et 8.309.000 L.L. de dépenses de fonctionnement (voir pour les justifications le programme de la Direction de l'Enseignement technique).

A noter que sur les 17.936.000 L.L. de dépenses d'investissements sont déjà accordés 2.540.000 L.L., reliquat de la part des écoles professionnelles dans le programme des 75 millions de L.L., ainsi que 1.068.000 L.L. dans le plan d'opération du projet Fonds Spécial C.N.U. - U.N.E.S.C.O. concernant l'Ecole des Arts et Métiers.

.../...

AUTRES ENSEIGNEMENTS

PROGRAMME No. 5 -

Ce programme contient un certain nombre de projets qui n'ont pu être détaillés en raison des options préalables qu'ils supposent et qui sont, soit en étude, soit en suspens.

1. Université Libanaise et autres.

- a) Dotation pour constructions et équipements
- b) Subventions éventuelles et bourses.
Un projet de principe pour l'Université Libanaise se monte à 24.000.000 L.L. dont une partie seulement serait à financer dans le plan de développement (1964-1968)

2. Enseignement complémentaire et secondaire officiel.

Un programme d'ouverture d'une trentaine de nouveaux établissements dans des locaux loués est en voie de réalisation.

3. Enseignement Privé.

Accroissement des subventions aux écoles gratuites en contrepartie de certaines conditions de fonctionnement, subvention éventuelle pour les bâtiments dans le cadre d'une généralisation de l'enseignement scolaire.

4. Service de la jeunesse et des sports.

Dotation pour terrains de sports et maisons de jeunes.
Fonctionnement du Service et notamment recrutement de moniteurs.

Montant du programme No. 5 à titre de provision :
40.000.000 L.L. dont 25.000.000 L.L. pour les investissements et 15.000.000 L.L. pour les accroissements de dépenses de fonctionnement.

METHODES ET PROGRAMMES

PROGRAMME No. 6 -

L'amélioration des méthodes pédagogiques et des programmes d'enseignement exige peu d'investissements, mais sa réalisation efficace valorisera considérablement les investissements faits pour la formation des maîtres et la construction d'écoles.

Cette amélioration concerne à la fois l'enseignement public et l'enseignement privé; leurs orientations de base ont besoin d'être coordonnées, et dans certains cas uniformisées.

../...

Depuis plusieurs années, le Ministère de l'Education Nationale a pris à coeur ces questions de méthodes et de programmes. Plusieurs Commissions se sont mises au travail et certains résultats sont déjà acquis, tels que :

- la préparation d'un "Manuel d'Instruction Civique."
- la préparation d'un "Manuel d'Instruction Pédagogique" financée par l'UNRWA

Sans précipitation, mais avec une certaine urgence, il est souhaitable de réduire le foisonnement des programmes dans un même cycle d'enseignement.

Avec la réserve qui s'impose quant à l'enseignement proprement religieux, une coordination accrue sera d'un immense effet bénéfique sur la formation de la jeunesse et le renforcement de l'unité nationale.

Il conviendrait de compléter plusieurs enseignements :

- par l'éducation civique.
- par l'éducation sanitaire.
- par l'éducation physique et sportive.
- par l'éducation féminine, avec un programme spécial pour les écoles rurales de filles.
- par un enseignement primaire rural, comprenant une formation technique agricole.

Le budget de fonctionnement courant permet de couvrir les frais des commissions mettant au point les méthodes pédagogiques et adaptant les programmes aux besoins d'un pays en développement.

ENSEIGNEMENT
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968

En Milliers de LL.

Programme	Etudes et Investissements					Accroissement des Dépenses de Fonctionnement pour le Développement					TOTAL (A)+(B)		
	1964	1965	1966	1967	1968	Total (A)	1964	1965	1966	1967		1968	Total (B)
I- Formation des maîtres	720	840	420	3.050	3.560	8.590	1.100	1.700	2.300	2.900	3.500	11.500	20.090
II- Constructions scolaires	-	4.500	8.000	8.000	8.000	28.500	-	50	350	500	600	1.500	30.000
III- Traitements des maîtres	-	-	-	-	-	-	1.800	3.130	4.505	5.825	7.550	22.810	22.810
IV- Enseignement Technique	3.089	2.059	2.300	6.778	3.700	17.936	-	860	1.658	2.425	2.366	8.309	26.245
V- Autres Enseignements et Activités sportives	2.341	4.659	5.400	5.900	6.700	25.000	1.320	2.500	3.000	3.500	4.680	15.000	40.000
TOTAL	6.150	12.068	16.120	23.728	21.960	80.026	4.220	8.240	11.813	15.150	19.696	59.119	139.140

Les dépenses de fonctionnement au niveau de 1963 se montent à 51.225.000 LL.

L'addition à ce montant de l'accroissement annuel correspondant donne l'estimation du total des dépenses de fonctionnement pour chaque année.

F.b2-2

ENSEIGNEMENT
PROGRAMME N° 1 - "FORMATION DES MAITRES"
(En Milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	Total
1- Normaliens	300	900	1.500	2.100	2.700	7.500
2- Stages accélérés	800	800	300	800	800	4.000
3- Ecoles nouvelles						
- Constructions régionales	720	720	-	3.000	3.560	8.000
- Equipement régional	-	120	100	-	-	240
- Construction: E.N. filles	-	-	300	-	-	300
- Equipement: E.N. filles	-	-	-	50	-	50
TOTAL	1.820	2.540	2.720	5.950	7.060	20.090

ENSEIGNEMENT
PROGRAMME N° 2 - "CONSTRUCTIONS SCOLAIRES"
(En Milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	Total
1- Organisation et contrôle	-	-	-	-	-	p.m.
2- Constructions nouvelles	-	4.000	7.000	7.000	7.000	25.000
3- Equipements nouveaux	-	500	1.000	1.000	1.000	3.500
4- Entretiens nouveaux	-	50	350	500	600	1.500
TOTAL	-	4.550	8.350	8.500	8.600	30.000

NOTE : p.m. = pour mémoire

F.b2-3

ENSEIGNEMENT
PROGRAMME N° 3 - "TRAITEMENT DES MAITRES"
(En Milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	Total
1- Supplément aux actuels	600	600	600	600	600	3.000
2- Nouveaux maîtres	1.200	2.500	3.800	5.000	6.500	19.000
3- prêtés (300)	-	30	105	225	450	810
TOTAL	1.800	3.130	4.505	5.825	7.550	22.810

ENSEIGNEMENT
PROGRAMME N° 4 - "ENSEIGNEMENT TECHNIQUE"
(En Milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	Total
1- Ecoles professionnelles (Bâtiment Progr.75. M/LL)	2.540	-	-	-	-	2.540
2- Ecoles des Arts et Mé- tiers. FS/NU	549	519	-	-	-	1.068
3- Compléments nécessaires pour la réalisation du programme :						
a- Bâtiments	-	-	-	3.500	3.500	7.000
b- Equipements	-	1.250	2.000	1.258	-	4.508
3- I.P.N.E.T.	-	300	300	300	200	1.100
4- Ecoles d'apprentissages féminines						
- Constructions	-	-	-	1.080	-	1.080
- Equipements	-	-	-	640	-	640
5- Accroissement des dépen- ses de fonctionnement	-	860	1.658	2.425	3.366	8.309
TOTAL	3.089	2.929	3.958	9.203	7.066	26.245

16-4-64

ENSEIGNEMENT
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968

En Milliers de LL.

Tableau Résumé

Programmes	1964	1965	1966	1967	1968	Total
I- Formation des Maîtres	1.820	2.540	2.720	5.950	7.060	20.090
II- Constructions Scolaires	-	4.550	8.350	8.500	8.600	30.000
III- Traitement des Maîtres	1.800	3.130	4.505	5.825	7.550	22.810
IV- Enseignement Technique	3.089	2.929	3.958	9.203	7.066	26.245
V- Autres Enseignements et Activités Sportives	3.661	7.159	8.400	9.400	11.380	40.000
Total	10.370	20.308	27.933	38.878	41.656	139.145

ANTIQUITES
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968

Le plan des 450 millions de L.L. prévoit pour la Direction des Antiquités un montant de 10 millions de LL. dont il reste pour chacune des années 1964, 1965, et 1966 une somme de 2 millions de L.L., soit un total de 6 millions de L.L.

Etant donné l'importance de la mise en valeur des richesses archéologiques notamment pour leur intérêt culturel et touristique nous avons prévu pour 1964-1968 :

- 1°) Un montant total d'investissement de 16 millions de L.L., soit 10 millions en sus du programme en cours.
- 2°) Un accroissement des dépenses de fonctionnement de 35.000 L.L. en 1964 et 200.000 L.L. par an à partir de 1965, soit 835.000 L.L. pour la période 1964-1968.

PROGRAMME 1964-1968
(En Milliers de L.L.)

	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
I- Dépenses d'études et d'investissements :						
a) prévus dans la Loi des 450 millions	2.000	2.000	2.000	-	-	5.000
b) A prévoir en plus	1.346	1.350	1.350	2.900	3.054	10.000
TOTAL (I)	3.346	3.350	3.350	2.900	3.054	16.000
II- Dépenses de Fonctionnement nouvelles	35	200	200	200	200	835
TOTAL GENERAL	3.381	3.550	3.550	3.100	3.254	16.835

Les dépenses de fonctionnement au niveau de 1963 se montent à 703.000 LL.
L'addition à ce montant de l'accroissement annuel correspondant donne l'estimation du total des dépenses de fonctionnement pour chaque année.

SECURITE SOCIALE

Le projet de Sécurité Sociale promulgué par décret N° 13955 du 26 Septembre 1963 entrera en vigueur en Avril 1965, Il groupe les charges ou risques couverts en 4 branches :

- a) l'assurance maladie-maternité,
- b) l'assurance accidents du travail-maladies professionnelles,
- c) le régime des allocations familiales,
- d) le régime de l'indemnité de fin de service.

Y sont assujettis, dans une première étape, les ouvriers et employés des établissements non agricoles, des Municipalités, des Offices Autonomes et de l'Etat (autres que les fonctionnaires), dans une deuxième étape les salariés occupés dans un établissement agricole, dans une troisième étape toutes les autres personnes. Les fonctionnaires pourront profiter des soins médicaux, au titre des deux premières branches. Le projet de sécurité sociale apporte des améliorations substantielles par rapport à la législation actuelle du travail :

a) Maladie :

Le salarié malade aura droit gratuitement aux soins médicaux et aux médicaments pendant une période d'un an. Sa femme, son père et sa mère, ses enfants quand ils sont à sa charge jouiront des mêmes avantages. De plus le salarié malade touchera une indemnité de maladie égale à la moitié de son salaire pendant le premier mois, au 3/4 après le 30ème jour.

b) Accidents du travail et maladies professionnelles :

Le projet couvre non seulement les accidents du travail mais également les maladies professionnelles.

L'assuré atteint d'une incapacité permanente et totale touchera une pension viagère dont le montant annuel est égal aux deux tiers de son gain annuel. En cas de décès, sa veuve touchera également une pension viagère et ses enfants une pension jusqu'à leur majorité.

c) Allocations familiales :

Elles ne sont plus versées par l'employeur lui-même mais par la caisse spéciale d'allocations familiales.

Les enfants infirmes en bénéficieront sans limite de temps et les filles non mariées jusqu'à 25 ans. Le taux des allocations familiales sera fixé ultérieurement.

d) Indemnités de fin de service :

Elles remplacent l'indemnité de licenciement. Leur domaine d'application est élargi. Le salarié y aura droit au bout de 20 ans de travail. S'il veut attendre d'avoir l'âge de 60 ans pour les toucher, le calcul en sera fait sur la base d'un mois et demi par année de service pour sa période de cotisation à la caisse. Les indemnités de fin de service peuvent, sur la demande du bénéficiaire, servir à constituer une rente viagère.

COUT DE LA SECURITE SOCIALE

D'un rapport établi par la Commission Parlementaire des Finances il ressort que les charges de la sécurité sociale incomberont à 4 catégories d'intéressés qui y participeront dans la mesure suivante :

SECURITE SOCIALE
PARTICIPATION DES DIFFERENTES
CATEGORIES D'INTERESSES

(En Milliers de LL.)

DESIGNATION	1965	1966	1967	1968	TOTAL
1- ETAT	13.000	17.000	17.000	17.000	64.000
2- EMPLOYES, (Ouvriers et journaliers)	4.705	6.260	6.260	6.260	23.485
3- FONCTIONNAIRES CIVILS	775	1.035	1.035	1.035	3.880
4- EMPLOYEURS (Y compris les municipalités et les Offices Autonomes)	83.625	111.500	111.500	111.500	418.125
TOTAL	102.105	135.795	135.795	135.795	509.490

L'Etat aurait à payer annuellement les sommes suivantes :

SECURITE SOCIALE - Charges de l'Etat (En Millions de LL.)	
1- Subvention de 25% des dépenses de l'assurance maladie-maternité	11.500
2- Participation à l'assurance maladie-maternité au profit des journaliers et des fonctionnaires	3.615
3- Participation à l'assurance accidents du travail-maladies professionnelles, au profit des mêmes	1.030
4- Allocations familiales et indemnités de fin de service au profit des journaliers	855
TOTAL	17.000

Pour 1965, les charges ne comptent qu'à partir du 1er avril et sont donc ramenées à 13 Millions de livres libanaises.

Toutefois, pour connaître la charge nouvelle résultant de l'institution de la sécurité sociale, il y a lieu de défalquer des totaux précédents les montants que l'Etat paie actuellement à titre de participation aux frais de maladie et d'accidents à tous ses agents et d'indemnité de fin de service à ses journaliers, ainsi que les montants que les employeurs auraient payé en vertu des lois actuelles (environ 80 millions par an).

Les dépenses nouvelles à la charge de l'Etat à l'occasion de l'application de la Sécurité Sociale ont été estimées à un montant annuel de 16 millions de LL. à partir de 1965, année prévue pour l'application de la loi sur la Sécurité Sociale.

F.b4-4

SECURITE SOCIALE
CHARGES NOUVELLES (1)
(En milliers de LL.)

DESIGNATION	1965	1966	1967	1968	TOTAL
1- ETAT	12.000	16.000	16.000	16.000	64.000
2- EMPLOYES (Ouvriers et Journaliers)	4.705	6.260	6.260	6.260	23.485
3- FONCTIONNAIRES CIVILS	775	1.035	1.035	1.035	3.880
4- EMPLOYEURS (Y compris les municipalités et les Offices Autonomes)	23.625	31.500	31.500	31.500	118.125
TOTAL	41.105	54.795	54.795	54.795	205.490

(1) Il s'agit des dépenses de fonctionnement

27-4-64

SECURITE SOCIALE
DEPENSES NOUVELLES A LA CHARGE DE L'ETAT POUR LA PERIODE
1964-1968

(En Milliers de LL.)

Tableau-Résumé

DESIGNATION	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
DEPENSES DE FONCTION- NEMENT	650	12.000	16.000	16.000	16.000	60.650
DEPENSES D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENTS	-	-	-	-	-	-
TOTAL	650	12.000	16.000	16.000	16.000	60.650

27-4-64

Les dépenses supplémentaires pouvant incomber à l'Etat peuvent être imputées sur les "Dépenses non encore chiffrées et imprévues"

OFFICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

L'Office de Développement Social, au cours de la période 1964-1968, augmentera son effort d'assistance et de Services Sociaux. Mais c'est le développement communautaire et l'animation rurale qui constitueront son activité la plus essentielle grâce à la création d'unités de développement rural en liaison avec le Service des Activités Régionales du Ministère du Plan, au soutien des associations sociales et des mouvements de jeunesse et à la rénovation de l'artisanat en milieu rural.

Le plan quinquennal de l'O.D.S. (Office du Développement Social) se monte à 30.506.000 LL. dont 1.775.000 LL. d'études et investissements et 28.731.000 LL. d'accroissement de dépenses de fonctionnement proprement dites et de subventions.

Les services d'assistances assurés par l'O.D.S. absorberaient 11.443.000 LL., les services sociaux 4.938.000 LL., le développement rural 12.975.000 LL. et l'action en faveur de l'artisanat 1.150.000 LL.

OFFICE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968

(En Millions de LL.)

Programme	Etudes et Investissements					Accroissement des Dépenses de Fonctionnement pour le Développement					TOTAL (A)+(B)	
	1964	1965	1966	1967	1968	Total (A)	1964	1965	1966	1967		1968
I- Assistance	-	-	-	-	-	-	1.025	2.152	3.308	2.247	2.711	11.443
II- Services sociaux	-	-	-	-	-	-	594	758	989	1.189	1.408	4.938
III- Développement Rural	425	500	350	250	250	1.775	712	1.352	2.167	3.147	3.822	11.200
IV- Artisanat	-	-	-	-	-	-	350	200	200	200	200	1.150
TOTAL	425	500	350	250	250	1.775	2.681	4.462	6.564	6.783	8.141	28.731
												50.506

Les dépenses de fonctionnement au niveau de 1963 se montent à 11.552.000 LL.
L'addition à ce montant de l'accroissement annuel correspondant donne l'estimation du total des dépenses de fonctionnement pour chaque année.

C.N.R.S.

(CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE)

Le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.) a été créé par une loi du 14/9/1962.

Progressivement au fur et à mesure de ses possibilités de bon fonctionnement il permettra de coordonner, de soutenir et de promouvoir principalement la recherche scientifique appliquée au bénéfice économique et social du Liban, qu'il s'agisse des ressources naturelles, de la médecine, des applications industrielles et ultérieurement des sciences sociales.

Il est prévu qu'un montant de 1% du budget de l'Etat sera réservé à la Recherche Scientifique. Compte-tenu des sommes déjà consacrées à celle-ci dans le budget (Institut de Recherches Agronomiques de Tel Amara, divers projets conjoints du Fonds Spécial des Nations Unies, etc...) il avait été inscrit au budget de 1964 pour le C.N.R.S. en propre une somme d'un million de LL.

Provisoirement il avait été prévu les montants ci-dessous en propre pour le C.N.R.S. :

	<u>En millions de LL.</u>
1964	1.0
1965	1.5
1966	1.5
1967	2.0
1968	2.0
Total	<u>8.0</u> =====

Ces sommes pouvant être augmentées au fur et à mesure des activités du C.N.R.S. par prélèvement sur les dépenses diverses (Voir tableau n°1 - B-173 au chapitre II des "propositions pour le Projet de Plan de Développement 1964-1968).

AGRICULTURE

Introduction

1- Politique sectorielle

L'agriculture libanaise pour participer activement aux besoins de l'économie générale a une seule issue efficace ; s'orienter dans une voie de production intensive et concurrentielle.

Cela suppose une politique :

1. d'aménagement,
2. d'encadrement,
3. d'orientation agricole

1. La politique d'aménagement agricole porte sur :

- les grands travaux agricoles
- l'irrigation : substitution maximale des cultures irriguées aux cultures sèches.
- la valorisation des terres cultivables
- le financement de l'irrigation et de la valorisation
- le reboisement

2- La politique d'encadrement agricole a pour but d'assurer un équipement intellectuel agricole suffisant : réorganisation du réseau scolaire, création d'écoles agricoles techniques et pratiques, développement de la recherche et de l'application de la recherche, intensification de la vulgarisation agricole.

3- La politique d'orientation agricole a pour but :

- a) l'orientation de la production : quels produits encourager, dans quelles conditions de production les obtenir. (quantitativement, qualitativement et structurellement).
- b) l'orientation de la commercialisation : collecte des produits et recherche des débouchés.
- c) l'orientation de la transformation : il est indispensable de faciliter l'industrialisation des produits agricoles.

.../.

2- Objectifs du quinquennat

Le plan sectoriel agricole, qui comprend 17 programmes répond à trois objectifs principaux :

1. Recherche et équipements intellectuels

- 3 programmes en collaboration avec le Fonds Spécial
- Réseaux de vulgarisation et d'enseignement
- Promotion de l'Institut de Recherches Agronomiques (I.R.A.) de Tell Amara.

2. Infrastructure et équipements physiques

- Reboisement de plus de 3.000 ha.
- Valorisation de plus de 20.000 ha.
- Extension des irrigations sur plus de 20.000 ha.
- Réseau de postes sanitaires et d'abattoirs
- Réseau de stations de démonstration et de pépinières.

3. Productivité immédiate

- Application de la recherche
- Lutte phyto sanitaire
- Contrôle laitier
- Insémination artificielle
- Action coopérative
- Soutien céréalier
- Organisation du crédit.

Résultats attendus

En Agriculture, la première phase de réalisation du Plan Vert prévoit la valorisation de 20.000 hectares de terres et le reboisement de 30.000 hectares. Les irrigations seront étendues sur 20.000 hectares nouveaux, la recherche agronomique et la vulgarisation agricole seront organisées en vue de nouvelles techniques culturales, de l'emploi de semences sélectionnées et de variétés nouvelles. La protection phyto-sanitaire sera intensifiée, les cheptels de toute sorte seront améliorés et augmentés. L'extension du crédit agricole contrôlé, l'organisation des débouchés permettront de mieux valoriser une production agricole accrue.

Description des programmes

L'ensemble des dépenses budgétaires pour l'expansion de l'agriculture et de l'élevage atteindrait dans 5 ans un total de 45.290.000 LL. soit 4,6 % de l'ensemble des dépenses budgétaires prévues pour le Plan de Développement.

.../.

Le contenu des programmes ici-dessous est à adapter à la politique agricole qui sera finalement définie par les autorités. Il peut en résulter que les montants soient légèrement modifiés.

Toutefois il importe de conserver toute son importance au plan sectoriel agricole.

Notamment le très important programme des irrigations qui vient d'être adopté par le Conseil des Ministres suppose que les agriculteurs seront prêts en temps opportun pour une utilisation économique efficace des nouvelles possibilités apportées par les investissements de l'Etat:

- 1- Réalisation par les agriculteurs des aménagements nécessaires des surfaces à irriguer
- 2- Choix des nouvelles cultures
- 3- Sélection des plants et des semences correspondant à ces nouvelles cultures
- 4- Emploi de nouvelles façons culturales et de nouveaux équipements agricoles.
- 5) Organisation d'associations agricoles.

Dans ces conditions, pour les irrigations comme aussi pour les autres programmes d'expansion de l'agriculture, le Ministère de l'Agriculture a besoin de s'organiser administrativement et de s'équiper techniquement pour faire face valablement aux tâches qui lui incombent.

On trouvera dans le volume annexe III une note sur une "esquisse d'une politique agricole"

PROGRAMME N° 1 - Organisation administrative du travail technique

- Révision du cadre actuel
- Développement des contacts entre techniciens et paysans
- Création d'une ambiance scientifique de travail
- Planification des activités et des dépenses.

Montant total du programme : 1.700.000 LL.

.../.

PROGRAMME N° 2 : Vulgarisation

La vulgarisation est une méthode par excellence d'intervention de l'Etat pour aider le paysan à mieux comprendre ses problèmes, et à l'aider à augmenter sa production et son revenu. Afin de développer ce programme, des mesures doivent être prises.

- pour utiliser efficacement le service actuel
 - pour renforcer le service en vue des besoins futurs
- et ceci par l'augmentation du nombre des vulgarisateurs et leur meilleur équipement matériel et scientifique.

Coût total du programme : 2.645.000 LL.

PROGRAMME N° 3 : Enseignement

Les techniciens spécialisés manquent. Le besoin en personnel agricole qualifié se fait de plus en plus sentir. Une nouvelle école secondaire d'agriculture ainsi que de quatre écoles agricoles primaires, répondraient aux nécessités de l'Enseignement agricole.

Montant total du programme : 960.000 LL.

PROGRAMME N° 4 : Tell-Amara

L'Institut de Tell Amara n'est pas en mesure, dans les conditions actuelles, de poursuivre efficacement son travail de recherches. Le recrutement du nombre de techniciens nécessaires permettra de pousser les recherches dans la sélection de nouvelles variétés plus productives, ainsi que dans la mise au point de meilleurs techniques culturales en développant d'une part la mécanisation et en améliorant d'autre part les méthodes de lutte.

Montant total du programme : 1.700.000 LL.

.../.

PROGRAMMES N° 5 ET 6 : Eaux souterraines, études
pédologiques et Irrigations

Les objectifs principaux du programme N° 5 sont d'inventorier par des études spéciales et d'explorer par des forages et des travaux de génie civil, les eaux souterraines dans certaines régions principales du pays. Ces régions ont une superficie totale de 3.2000 Km². Ces études, en contribuant à l'établissement du bilan hydraulique du pays, vont permettre la définition d'une politique nationale de l'eau basée sur un usage rationnel des eaux souterraines.

Quant au projet d'enquête pédologique et de programmes d'irrigation connexes, il comporte quatre domaines d'activité :

- des levées pédologiques
- des recherches, essais et démonstrations sur les techniques d'irrigation,
- des études sur la fertilité des sols et des essais d'engrais
- une formation professionnelle.

Montant total du programme N° 6 :
déjà en cours d'exécution : 1.205.000 LL.

N.B. : Le programme n° 5 est "inscrit dans le plan
" "Irrigations".

PROGRAMME N° 7 ET 10 : "Fonds Spécial : Forêts"
et Reboisement

Le programme n° 7 qui est un programme Fonds-Spécial, a pour objectif principal la restauration et le développement, à longue échéance, de la montagne libanaise. Sa réalisation assurerait la protection du sol, l'accroissement des forêts le développement des sites touristiques ainsi que le redressement des conditions socio-économiques des habitants de la montagne. Ce projet de bonification de la montagne libanaise en instituant une éducation, une formation et des recherches forestières, va faciliter l'exécution du programme N° 10 lequel constitue un projet pluriannuel de reboisement de 3.500 ha. répartis sur les 5 années du plan. Un système de mise en dépend des périmètres reboisés ainsi que le cautionnement des chèvres devront être appliqués. La création de nouvelles pépinières pour l'approvisionnement en plants est indispensable.

Montant total du Programme N° 7 : 2.759.000 LL.
Montant total du Programme N° 10 : 2.625.000 LL.

PROGRAMMES N° 8 ET 14 : EQUIPEMENT VEGETAL ET PRODUCTION VEGETALE

Le programme 8 a pour but la réalisation d'un certain nombre d'équipements végétaux indispensables à l'augmentation de la productivité. Il faut citer en premier lieu l'installation d'un réseau de stations aux centres de démonstrations répartis à travers le territoire et selon les régions. En second lieu, la création de centres de production de semences sélectionnées, ainsi que l'établissement de laboratoires pour l'analyse des sols, permettront d'améliorer les conditions de la production végétale. C'est vers quoi tend le programme N° 14 lequel comporte d'une part le développement de la protection phytosanitaire et d'autre part la promotion de variétés nouvelles et de techniques culturales améliorées. Ces actions aideront à compenser le désavantage provenant des dimensions limitées de superficies cultivées. Il est donc nécessaire d'adopter une politique de qualité et une politique de productivité :

Montant total du programme N° 8 : 1.800.000 LL.

Montant total du programme N° 14 : 6.525.000 LL.

PROGRAMMES N° 9 ET 15 : EQUIPEMENT ANIMAL ET PRODUCTIONS ANIMALES.

Le pays est en partie démunie d'équipements au service de la richesse animale. Parmi les équipements dont l'installation est devenue indispensable il faut citer tout d'abord ceux destinés à assurer une meilleure protection phytosanitaire : les postes frontaliers, les postes quarantaires, les postes ambulants. Il est ensuite nécessaire de construire et d'équiper des laboratoires de diagnostic et de production de vaccins ainsi que d'un centre de distribution de poussins. L'installation d'un réseau d'abattoirs à travers le pays assurera une distribution adéquate de viande de qualité

Ce programme N° 9 sera exécuté conjointement avec le programme N° 15 lequel a pour objectif principal le développement de l'élevage au Liban : la pénurie de viande se fait sentir de plus en plus. L'élevage améliore le revenu du paysan et contribue à la conservation et la fertilisation du sol ; il est aussi un facteur important de diminution du déficit de la balance commerciale.

Montant total du programme N° 9 : 7.496.000 LL.

Montant total du programme N° 15 : 2.450.000 LL.

PROGRAMME N° 11 : VALORISATION DES TERRES

Le but principal de ce programme est de conserver et de valoriser le capital-sol par la lutte contre l'érosion, l'accroissement de la superficie boisée du pays, l'encouragement des particuliers à mettre leurs terres en valeur, le maintien et si possible l'accroissement de la superficie cultivée par habitant qui n'est actuellement que de 2 dunums.

Montant total du programme pour les cinq années du Plan : 9.750.000 LL.

PROGRAMME N° 16 : COMMERCIALISATION

Avec le développement de la production agricole, l'organisation d'un circuit adéquat de commercialisation apparaît dans toute son importance. La recherche de débouchés internationaux, la négociation d'accords de commerce, l'amélioration des réseaux de commercialisation à l'intérieur du pays, une meilleure organisation de la collecte de produits animaux ainsi que leur transformation, voilà les actions que se propose de réaliser ce programme.

Montant total du programme : 2.375.000 LL.

PROGRAMME N° 17 : INCITATIONS

Dans les conditions actuelles, les diverses formes d'encouragement et de facilités consenties au paysans, demeurent insuffisants. Des interventions sont nécessaires dans trois domaines :

- le crédit agricole : faciliter l'obtention du crédit tout en mettant à la disposition de l'agriculteur un volume de crédit annuel important assuré par la Banque Nationale de Développement.
- les associations et coopératives : encourager toute forme de groupement qui pourrait aider à résoudre les divers problèmes qui se posent à l'agriculteur.
- les prix de soutien : en proposant l'achat de la récolte du blé et de l'orge, un élément de sécurité est introduit dans le secteur agricole.

Montant total du programme : 1.300.000 LL.
(non compris les crédits à l'agriculture qui sont assurés par la Banque Nationale de Développement ni les fonds nécessaires pour le prix de soutien du blé et de l'orge qui proviennent du budget de l'Office du Blé).

AGRICULTURE
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968

(En milliers de LL.)

Programmes	Etudes et Investissements					Accroissement des Dépenses de Fonctionnement pour le Développement					TOTAL (A) + (B)	
	1964	1965	1966	1967	1968	Total (A)	1964	1965	1966	1967		1968
I- Organisation Adm. du Travail Technique	-	-	-	-	-	-	100	300	300	500	500	1.700
II- Vulgarisation	-	96	64	-	32	192	325	424	511	575	618	2.645
III- Enseignement	110	310	120	80	30	650	-	25	65	95	125	960
IV- Tell-Amara	-	300	300	400	700	1.700	-	-	-	-	-	1.700
V- Baux Souterraines FS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VI- Sols et Irrigation FG.	452	394	300	59	-	1.205	-	-	-	-	-	1.205
VII- Forêts FS.	950	923	549	183	154	2.759	-	-	-	-	-	2.759
VIII- Equipement Végétal	50	280	295	175	370	1.170	50	80	90	180	230	630
IX- Equipement Animal	225	825	336	80	565	2.031	810	1.270	1.670	850	865	5.465
X- Reboisement	375	450	525	600	675	2.625	-	-	-	-	-	2.625
XI- Valorisation des terres	-	-	-	-	-	-	500	1.500	2.000	2.500	3.250	9.750
XII- Réseau d'Irrigation DAM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
XIII- Réseau d'Irrigation CML	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
XIV- Productions végétales	680	850	900	900	1.070	4.400	325	375	425	475	525	2.125
XV- Productions animales	250	495	565	575	565	2.450	-	-	-	-	-	2.450
XVI- Commercialisations	175	200	75	275	250	975	80	280	280	280	480	1.400
XVII- Incitations	8	2	2	2	2	16	-	218	258	298	510	1.284
TOTAL	3275	5.125	4.031	3.329	4.413	20.175	2.190	4.472	5.599	5.753	7.103	25.117

Les dépenses de fonctionnement au niveau de 1963 se montent à 66.180.000 LL.
L'addition à ce montant de l'accroissement annuel correspondant donne l'estimation du total des dépenses de fonctionnement:

PECHES

Le projet de plan quinquennal des Pêches est destiné à doubler au minimum d'ici 1968 la production actuelle (2.300 t. environ), d'en rendre le prix plus accessible au consommateur et d'améliorer le pouvoir d'achat d'une catégorie de travailleurs défavorisés (entre 4.000 à 5.000 pêcheurs permanents et temporaires).

Le montant du projet de plan a été chiffré à 4.250.000.- consacrées à l'aide immédiate aux pêcheurs, à l'équipement des ports, à l'assistance complémentaire pour le développement et la commercialisation des pêches, à la formation et à la mise en place du personnel d'encadrement et enfin à l'équipement des stations de pisciculture.

A ces programmes à la charge de l'Etat s'ajouteraient les crédits ouverts aux pêcheurs par la Banque Nationale de Développement.

La répartition ci-dessous est donnée à titre provisoire. Une expertise en cours fournira prochainement des précisions dont nous pouvons dire déjà qu'elles ne modifieraient pas profondément le montant global des dépenses budgétaires.

Le Plan sectoriel des Pêches comporterait les opérations suivantes qui seront détaillées dans un document ultérieur :

	<u>En milliers de LL.</u>
1. Aide immédiate ou assistances complémentaires à la pêche côtière	150
2. Installations dans les ports (1)	810
3. Assistances complémentaires pour le développement des pêches	2.350
4. Formation et encadrement du personnel	1.200
5. Pêches continentales	400
Total	4.900

(1) Non compris les aménagements de terre-pleins et de quais à assurer par le Ministère des Travaux Publics.

.../.

Dont :	<u>En milliers de LL.</u>
(1) prévu au Projet de Plan de Développement (Chapitre II. Plan d'investissement et d'orientation des activités économiques et sociales Tableau N° 1 - B 173)	4.250
(2) à prélever sur le montant de la rubrique "Dépenses diverses" du même tableau	650
Total égal	<u>4.900</u>

La cadence annuelle serait la suivante :

	Prévue au Plan	Complément	Total
1964	.950.000	-	950.000
1965	1.050.000	150.000	1.200.000
1966	1.050.000	200.000	1.250.000
1967	850.000	200.000	1.050.000
1968	350.000	100.000	450.000
	4.250.000	650.000	4.900.000

Le plan sectoriel comporte également un programme de crédit à la pêche assuré par la Banque Nationale de Développement. Le montant des crédits avait été évalué à 7.640.000 LL. Il sera sans doute ramené aux environs de 5 millions de LL. en raison des programmes d'assistance ci-dessus (N°s 1 et 3).

IRRIGATION

INTRODUCTION

Le Liban qui jouit d'une situation pluviale privilégiée par rapport au volume des précipitations est cependant désavantagé :

- 1/ du point de vue de la distribution de ces précipitations dans les saisons,
- 2/ de la fissuration du sous-sol qui diminue énormément les retenues souterraines, la plus grande partie des circulations souterraines aboutissant à la mer.

Eaux de surface

Néanmoins, seize rivières ou torrents ont un débit quasi continu, soit :

- en année moyenne, 3,5 milliards de m³, s'étageant de 500 millions de m³ pour le mois de mars à 110 millions en Septembre
- en année sèche, ces chiffres tombent respectivement à 1,3 milliards de m³ avec une variation de 200 à 80 millions.

Eaux souterraines

La nature karstique du sol libanais rend les retenues souterraines très difficiles. Une très grande partie de ces eaux s'écoule vers la mer, d'où la richesse de la nappe souterraine d'eau douce des côtes Syro-Libanaises, et l'éclosion de fleuves côtiers très importants Antélias, Ras el aïn, El Senn (en Syrie).

Eaux de retenues

Pour les mêmes raisons, la création de retenues artificielles est très difficile. Les ressources en sites de retenues possibles ont été inventoriées. A part ceux du Litani, leur exploitation n'est pas économique au stade actuel de la technique.

.../.

Superficies irriguées et irrigables

Au Liban, les besoins des superficies irrigables sont de beaucoup supérieures aux quantités d'eau actuellement disponibles. Dans ces conditions, le problème de l'irrigation est celui de la conservation des eaux d'hiver et de la bonne utilisation des eaux.

En 1961, la superficie totale des terrains irrigués s'élevait à 42.000 hectares. L'inventaire des terrains irrigables par le débit naturel des sources et rivières s'élève à 33.000 hectares dont 9.000 au Liban Nord, 14.000 dans la Béqaa.

De ces superficies, le programme en exécution par la Direction Générale des Affaires hydrauliques et électriques se monte à 15.500 hectares dont 7.500 pour la Béqaa et 7.400 pour le Liban Nord.

Quant aux superficies pouvant être irriguées par les eaux de retenues, leur exploitation dépend de la quantité d'eau disponible et du genre d'irrigation envisagé (de 10.000 m³/an à 4.000 m³ par hectares). Les retenues possibles se rapportent aux sites de Hantra, et Karm, Zghorta, Djinni, Meyrouba, Bellata, Yammouné, totalisant un maximum de 130 millions de m³, les deux sites du Litani en totalisant 260 à 290 millions.

D'où l'intérêt primordial d'utiliser le Litani pour l'irrigation du pays.

PROGRAMMES DU QUINQUENNAT

Les programmes se subdivisent en trois :

PROGRAMME N° 1 - ETUDES DES EAUX SOUTERRAINES

Les objectifs principaux de ce programme sont d'inventorier et d'explorer les eaux souterraines dans certaines régions principales du pays au nombre de 3 et d'une superficie totale de 3.200 km².

L'augmentation de la quantité d'eau utilisable pendant la saison sèche, par suite du projet des eaux souterraines, aura comme répercussions :

- a) d'augmenter les eaux disponibles dans les régions insuffisamment irriguées
- b) de fournir de l'eau aux régions qui en sont privées afin d'assurer :
 - l'alimentation en eau potable de la population
 - l'abreuvement des troupeaux des régions de pâturage
 - l'irrigation
- c) de fournir l'eau de refroidissement pour les usines éventuelles qui s'installeraient dans les régions sèches.

.../.

Description technique

L'exploitation des eaux souterraines se fera comme suit :

- a) augmentation de la capacité d'accumulation du sous-sol, grâce à une augmentation artificielle de l'infiltration et à une réinfiltration des eaux de source qui coulent en hiver d'une manière surabondante.
- b) le captage des eaux qui s'écoulent vers la mer au moyen de barrages souterrains et des puits.

Coût

Le coût total des études s'élève à 2.115.400 dollars U.S. pour lequel la participation du Fonds Spécial des N.U. s'élève à 799.900 dollars. Le gouvernement libanais contribue pour un montant total de 1.315.000 dollars.

Soit :

Fonds Spécial :	799.900 dollars ou	2.399.700 LL.
Gouvernement :	1.315.500 dollars ou	3.946.500 LL.
Total	2.115.400	6.346.200 LL.

La tranche prévue dans le Plan 1964-1968 est de 3.006.000 LL.

PROGRAMME N° 2 - RESEAUX D'IRRIGATION DE LA
DIRECTION DES AFFAIRES HY-
DRAULIQUES.

Projet n° 1 - Investissements

Les travaux à entreprendre sont les suivants :

- 1) Réfection des canaux existants et irrigant une superficie totale de 42.000 ha. par le débit naturel des sources et rivières, déjà prévue par le projet des 450 millions et pourvoir aux frais d'entretien de ces canaux.
- 2) Poursuite des projets d'extension des irrigations prévues dans le projet des 450 millions et portant sur une superficie totale de 15.500 ha.
- 3) Début des travaux sur les 17.500 ha. restants.

Montant prévu dans le Plan 1964-1968 pour les Investissements : 63.864.000 LL.

.../.

Projet n° 2 - Etudes

En vue d'augmenter les superficies pouvant être irriguées soit à partir du débit naturel des sources et rivières, soit à partir des retenues importantes, l'étude de certains projets s'impose :

- 1) Etudes portant sur l'exécution de 17.500 ha d'extension des irrigations projetées à partir du débit naturel des sources et rivières.
- 2) Etude géologique et économique des retenues ayant fait l'objet des études d'approche du Point IV.
- 3) Etudes d'autres sites de retenues importantes, n'ayant pas fait l'objet des études par le Point IV.

Ces études ne comprendront pas les retenues situées au Sud du Liban et étudiées par l'O.N.L.

Montant prévu dans le Plan 1964-1968 pour ces études : 1.130.000 LL.

Montant global du Programme N° 2 : 64.994.000 LL.

PROGRAMME N° 3 - RESEAUX D'IRRIGATION DE
L'OFFICE NATIONAL DU LITANI

La politique de l'irrigation par le débit naturel des eaux du Litani ajouté à l'utilisation des retenues est encore en discussion entre l'O.N.L., la Direction Générale des Projets Hydrauliques et électriques et le Ministère du Plan.

Néanmoins, il a été acquis que l'O.N.L. procédera à l'exécution de cent cinquante millions de LL. de travaux durant 15 ans, soit cinquante millions pour le premier Plan Quinquennal, ces 50 millions étant utilisés pour :

- a) la construction du canal à l'altitude 600 m. allant de Kanane à Nabatieh et à l'irrigation, en partie, des régions dominées par ce canal.
- b) L'assainissement de la Bekaa et l'installation de groupes de pompage en vue de l'irrigation d'une partie de la Bekaa Sud, ainsi que les canaux secondaires y afférant.
- c) le début d'exécution des canaux à 200 m.

INDUSTRIE

INTRODUCTION

1. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE à préconiser pour le premier plan quinquennal s'inspire de deux considérations principales :

a) donner de meilleures assises aux industries existantes qui ont connu une évolution importante depuis la fin de la 2ème Guerre Mondiale et qui doivent s'adapter, d'une part, aux besoins du marché et, d'autre part, atteindre une plus haute productivité afin d'assurer des prix de revient compétitifs et de procurer le plus grand nombre d'emplois possibles.

b) développer la mentalité et les capacités d'entrepreneur :

Orientation vers la vision à moyen et long termes, meilleures organisations de la production afin de pourvoir aux besoins de la consommation nationale, etc...

L'exécution de la politique industrielle comportera toutes les mesures pouvant assurer l'expansion des entreprises existantes et la création de nouvelles entreprises suivant les orientations générales de la planification, afin que l'industrie puisse progresser en harmonie avec les autres secteurs.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs suivants pourront guider le choix des solutions :

a) organiser l'action de l'Etat de manière à promouvoir et orienter le développement industriel.

Cette opération implique :

- un personnel renforcé dans l'Administration
- une loi cadre de l'industrie
- une politique de zoning industriel
- une nouvelle politique douanière.

.../.

- b) Orienter l'expansion industrielle de façon à :
- diminuer le déficit de la balance commerciale en encourageant les exportations.
 - faciliter la création d'entreprises industrielles nouvelles.
 - y faire participer l'artisanat et les petites entreprises.
- c) Encourager les initiatives des chefs d'entreprises par :
- un appui technique, une amélioration des méthodes de gestion et de la formation professionnelle.
 - un appui commercial : missions économiques, accords commerciaux, foires, etc...
- d) Encourager la formation technique et professionnelle des cadres et des techniciens (tâches qui sont prévues dans les programmes de l'enseignement technique du Ministère de l'Economie Nationale) et la formation professionnelle accélérée sous la triple direction du Ministère du Travail et des Affaires Sociales, des industriels et des syndicats ouvriers.

OBJECTIFS DU QUINQUENNAT

RESUME

4 programmes poursuivent les buts suivants :

Organique

1. La réorganisation du Service de l'Industrie du Ministère de l'Economie Nationale.
2. La définition dans une loi cadre des orientations du développement industriel.
3. L'aménagement des zones industrielles.

Structure

4. Orientation de l'industrie libanaise vers l'exportation
5. Facilités destinées à la création d'industries nouvelles
6. Valorisation de l'artisanat et des petites industries.
7. Etablissement d'un plan de formation professionnelle.

Encouragement et incitations

8. Appui technique, financier et commercial de l'Etat aux entrepreneurs.
9. Vulgarisation auprès des chefs d'entreprises des méthodes modernes de gestion.
10. Aménagement de la politique douanière.

PROGRAMME N° 1

Dans une optique de développement industriel, il est primordial de procéder à l'élaboration des études nécessaires :

- 1°/ Etudes indispensables à l'amélioration et l'expansion des industries existantes.
- 2°/ Orientation vers la création d'industries nouvelles
- 3°/ Etudes des débouchés extérieurs.

Les sommes inscrites comprennent la participation de l'Etat au fonctionnement de l'Institut de normalisation. Signalons que la subvention annuelle à l'Institut Industriel est considérée comme une dépense normale et comprise comme telle dans le budget de fonctionnement.

PROGRAMME N° 2

L'analyse des niveaux de vie et des équipements collectifs met en lumière des différences entre les régions périphériques et la région centrale.

Pour atténuer ces inégalités, un effort maximum doit être entrepris. L'aménagement des zones industrielles dans les régions où la main-d'oeuvre est excédentaire peut contribuer considérablement à atténuer ces inégalités.

L'exode accéléré vers les villes sera affaibli et une répartition plus équitable du revenu national sera assurée.

Déjà l'état actuel de la concentration des usines à Beyrouth et dans le Grand-Beyrouth exige d'urgence de préparer un plan de décongestion de cette trop forte agglomération.

Comme dans le futur, cet afflux vers Beyrouth risque de s'accroître avec l'expansion industrielle, il est donc nécessaire, d'ores et déjà de penser aux zones industrielles pour freiner ce déplacement.

La concentration à Beyrouth, d'une trop grande population active crée des problèmes sociaux et urbanistiques très difficiles à résoudre.

Il est important par surcroît que les populations rurales ressentent l'effet du développement en trouvant des emplois à proximité de sa résidence.

PROGRAMME N° 3

Les dépenses prévues dans ce programme ont pour but de rendre possible la réalisation et le bon fonctionnement des opérations proposées. Celles-ci visent à créer un climat favorable au développement de l'industrie libanaise.

L'existence d'un fichier artisanal doit aider à mieux connaître la situation de l'artisanat libanais et permettra d'élaborer une politique promotionnelle qui s'adaptera aux changements d'une économie croissante. L'artisanat libanais ne peut pas profiter dans sa situation présente du crédit à court et moyen terme, des facilités d'achat, et de production, des facilités d'écoulement et de la préférence du consommateur. Le tourisme ouvre de très grandes possibilités pour certaines formes d'artisanat.

D'autre part, l'entraînement d'un personnel spécialisé aux méthodes récentes de vulgarisation constitue une étape importante en vue d'évaluer les problèmes à résoudre pour le développement des petites industries.

Quant au personnel directeur et administratif ainsi que les contremaîtres et les cadres qualifiés, la création d'un "Training Center" aidera beaucoup à accélérer leur promotion et leur perfectionnement.

La création d'un centre de documentation technique permettra à l'industriel libanais d'être toujours au courant des nouveautés et facilitera l'amélioration de la situation technique présente.

L'utilisation de la technique moderne conduit à l'uniformité de la production et à la standardisation, ce qui facilitera les possibilités d'exportations. Quant à l'écoulement de la production l'industrie libanaise se trouve en état d'infériorité. Le gouvernement devrait aider les industriels à faire mieux connaître et apprécier le produit libanais et assurer son écoulement. La réorientation des industries existantes vers les marchés extérieurs sera un effort de longue haleine qu'il faut entreprendre au plus tôt et sous tous les angles.

L'affectation d'attachés commerciaux et économiques d'une formation suffisante auprès de certaines entreprises constituera une solution idoine à ce problème. Il a été prévu la création de 5 postes d'attachés économiques et commerciaux pour 1965-1966 auxquels viendraient s'ajouter cinq nouveaux postes pour 1967-1968.

PROGRAMME N° 4

La technique moderne est le pilier de la modernisation et du développement industriel.

L'appui technique est indispensable pour produire d'une façon rentable et rester à l'affût des récentes innovations. Il permettra l'amélioration de l'état technique actuel des méthodes de fabrication et du niveau moyen de la qualité des produits.

Il faut aussi remédier au faible niveau actuel de la productivité, car il est indispensable que l'industrie libanaise devienne compétitive et rentable.

Les mesures proposées produiraient le choc psychologique souhaité en démontrant la volonté d'action du Gouvernement.

Si elles s'accompagnent d'un appui financier, elles devraient permettre l'expansion des marchés et des investissements nouveaux par l'organisation du crédit à moyen terme notamment par le canal de la Banque de Crédit Industriel et Touristique.

INDUSTRIE
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968

(En Millions de LL.)

Programme	Etudes et Investissements					Accroissement des Dépenses de Fonctionnement pour le Développement					TOTAL (A)+(B)		
	1964	1965	1966	1967	1968	Total (A)	1964	1965	1966	1967		1968	Total (B)
I- ETUDES	125	507	500	200	150	1.490	-	-	-	-	-	-	1.490
II- INVESTISSEMENTS	-	2.500	2.500	2.500	2.500	10.000	-	-	-	-	-	-	10.000
III- FONCTIONNEMENT (Accroissement des dépenses)	-	-	-	-	-	-	-	877	877	1.202	1.202	4.158	4.158
IV- AIDES, SUBVENTIONS ET TRANSFERTS	-	-	-	-	-	-	-	1.400	1.845	2.660	3.660	9.565	9.565
TOTAL	125	3.007	3.008	2.700	2.650	11.490	-	2.277	2.722	3.862	4.862	13.723	25.213

Les dépenses de fonctionnement au niveau de 1963 se montent à 1.253.000 LL.

L'addition à ce montant de l'accroissement annuel correspondant donne l'estimation du total des dépenses de fonctionnement pour chaque année.

INDUSTRIE
PROGRAMME N° 1
(En Milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
1-Etudes en vue de la promotion des entreprises industrielles actuelles et la création de nouvelles entreprises	125	300	300	200	150	1.075
2-Etudes du marché extérieur	-	200	200	-	-	400
3-Système de normalisation des comptabilités industrielles	-	7	8	-	-	15
TOTAL	125	507	508	200	150	1.490

INDUSTRIE
PROGRAMME N° 2
(En Milliers de LL.)

PROJET	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Faciliter l'établissement des zonings industriels	-	2.500	2.500	2.500	2.500	10.000

F.c4-3

INDUSTRIE
PROGRAMME N° 3
(En Milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
1- Fichier artisanal	-	12	12	12	12	48
2- Attachés économiques et commerciaux	-	325	325	675	675	2.000
3- "Training-Centers"	-	450	450	450	450	1.800
4- Entraîner du personnel spécialisé aux méthodes de promotion	-	15	15	-	-	30
5- Rénovation de l'artisanat	-	15	15	15	15	60
6- Centre de documentation technique	-	60	60	50	50	220
TOTAL	-	877	877	1.202	1.202	4.158

4-4-64

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)

INDUSTRIE
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968
(En Millions de LL.)

Tableau Résumé

Programmes	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
I- <u>ETUDES</u>	125	507	508	200	150	1.490
II- <u>INVESTISSEMENTS</u>	-	2.500	2.500	2.500	2.500	10.000
III- <u>FUNCTIONNEMENT</u> (Accroissement des dépenses).	-	877	877	1.202	1.202	4.158
IV- <u>AIDES, SUBVEN- TIONS ET TRANS- FERTS</u>	-	1.400	1.845	2.660	3.660	9.565
TOTAL	125	5.284	5.730	6.562	7.512	25.218

RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES.

Introduction.

Ce programme n'était pas détaillé dans le "dossier de base pour l'Avant-Projet de Plan Quinquennal (1964-1968)". Il l'a été par la suite et se trouve inclus dans les "propositions pour le Projet de Plan de Développement (1964-1968)". Nous reprenons l'essentiel d'une note IRFED No. 155 du 7 février 1964 préliminaire pour un plan quinquennal de recherches géologiques et de recherches minières. On pourra se reporter à cette note pour avoir des justifications supplémentaires.

4 - RECHERCHES GEOLOGIQUES.

La mise en valeur des ressources naturelles du Liban est un des objectifs majeurs du plan de développement. Cela suppose entre autre une connaissance suffisante du sous-sol basée sur un inventaire géologique suffisamment détaillé.

1. Carte détaillée géologique au 1/20.000°

Cette connaissance comporte l'établissement d'une carte géologique.

Il existe une carte géologique d'ensemble au 1/200.000° avec notice explicative ainsi qu'une carte géologique au 1/50.000° en 17 feuilles accompagnées de notices explicatives. Il serait indispensable pour la prospection minière, la recherche des eaux souterraines, les travaux d'art, etc. de disposer d'une carte à une échelle de 1/20.000° basée sur la nouvelle carte topographique du Liban au 1/20.000° en cours d'établissement par le Service Géographique de l'Armée.

La dépense globale peut être sommairement estimée à un montant compris entre 1.250.000 et 1.500.000 L.L.

2. Création éventuelle d'un Service Géologique.

L'établissement d'une carte géologique au 1/20.000° devrait être confiée à un bureau spécialisé. Ce pourrait être un organisme international privé ou public ou un service public libanais.

Dans ce dernier cas on aboutirait à un Service géologique du Liban qui, devenant permanent, pourrait constituer un centre de documentation et renseignements pour les autres services publics et pourrait effectuer tous les travaux de géologie appliquée au bénéfice des différentes Directions Générales du Ministère des Travaux Publics comme des Sociétés privées ou des particuliers, dans des conditions à définir.

.../.

La création de ce service géologique correspondrait à un budget annuel moyen de 400.000 LL. environ, y compris la participation à temps partiel d'un expert géologue étranger, pour l'établissement de la carte géologique et les frais de photo-interprétation par un laboratoire spécialisé.

Ce service rassemblerait l'ensemble de tout ce qui a trait à la géologie et, après l'établissement de la nouvelle carte géologique du 1/20.000^e, procéderait aux levées de détail nécessaires et à la collecte des données nouvelles. Il pourrait également effectuer les expertises de géologie appliquée pour le compte des Ministères intéressés. Une variante serait que les administrations intéressées disposent de ou des géologues effectuant les expertises qui leur sont nécessaires, en partant des documents rassemblés par le Service Géologique dont la place reste à définir dans l'organisation administrative libanaise.

B - RECHERCHES MINIERES.

Sans attendre de disposer de la carte géologique du 1/20.000^e ou de bénéficier des travaux du Service Géologique lui-même, il convient d'envisager dès maintenant l'exploitation des ressources déjà connues du sous-sol.

Le Service des Mines et Carburants du Ministère de l'Economie Nationale a été récemment renforcé, toutefois il lui manque encore entre autres un ingénieur des mines ou un géologue ainsi qu'un topographe et un rédacteur prévus dans le cadre des fonctionnaires du bureau des Mines, par les demandeurs de permis.

Signalons que 37 demandes de permis d'exploitation sont en attente et n'ont pu faire l'objet de décision la Commission ad hoc n'étant pas constituée. Ce qui constitue une entrave aux mises en exploitation possible.

Ce Service ne pourra prendre sa pleine activité que lorsque le Gouvernement Libanais aura mieux défini sa politique économique en matière de mines. C'est cela qui donne un intérêt particulier au projet de réforme de la législation minière. Il s'agit non seulement d'assurer le meilleur usage des ressources du sous-sol considérées comme d'intérêt national, mais de savoir jusqu'ou l'Etat entend encourager les prospections et exploitations minières et éventuellement d'y participer.

La politique et la législation minières supposées définies, il conviendrait d'encourager spécialement les ressources minières reconnues.

Le Groupe Industrie du Ministère du Plan (Commission de Planification) a préconisé dans sa note 25 du 20 janvier 1964 une étude systématique et poussée des richesses naturelles du Liban - comportant principalement des recherches sismiques et concernant d'une part les minerais de fer et d'autre part les phosphates.

Par ailleurs, le géologue conseil du Service des Mines et Carburants préconise de concentrer les efforts sur la recherche des gisements de minerais de fer. Il déconseille que l'Etat prenne en charge toute prospection directe du pétrole.

D'autres propositions présentent une solution intermédiaire quant au type de recherches qui pourrait être entreprises. C'est la réalisation d'une carte aéro-magnétique du Liban possible à réaliser du fait qu'on dispose d'une couverture complète du pays en photographie aérienne. Les anomalies relevées grâce à une interprétation adéquate conjuguée avec les indices connus, compte tenu de l'existence de la carte géologique au 1/50.000° permettrait de réaliser de meilleures conditions de prospection. Ce serait aussi pour d'autres, la poursuite d'un programme de prospections sismiques.

C - MONTANT DES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES
(estimation sommaire)

1. Le plan de recherches géologiques à moyen et long terme supposerait la création d'un Service Géologique (budget annuel de 400.000 LL.) soit pour une période de 4 ans (1965-1968)..... L.L. 1.600.000.-

2. Le plan de recherches minières comporterait (suivant la note précitée du Groupe Industriel) pour :
 - a) minerai de fer 103.000.-
 - b) les phosphates 36.000.-
 - c) les chlorures marins 36.000.-

3. Si l'on retenait le principe d'une carte aéro-magnétique 200.000.-

4. Soit approximativement deux millions de Livres Libanaises. 1.980.000.-
=====

5. Si à titre de comparaison nous nous reportons aux projets quinquennaux établis en 1958 par le Conseil du Plan, nous voyons que celui-ci avait prévu un tel montant de deux millions de livres libanaises pour la recherche géologique.

D - DISPOSITIONS A PRENDRE POUR LA DEFINITION DES
PROGRAMMES DE RECHERCHES GEOLGIIQUES ET MINIERES.

1. Les investissements que supposent le plan de recherches géologiques et de recherches minières.

2. La définition d'une politique minière adaptée au Liban et l'établissement d'une législation correspondante.

3. Les mesures d'action et d'encouragement à la prospection et à l'exploitation minière, et la participation éventuelle de l'Etat, supposent que le Gouvernement soit suffisamment éclairé et qu'un ou plusieurs bureaux d'experts qualifiés par une expérience pratique dans les divers domaines (techniques, économiques et administratifs) de la recherche géologique et minière lui fournissent des jugements suffisamment éclairés par des compétences effectives en collaboration avec les experts et techniciens de l'Administration libanaise.

4. Il s'agirait d'une étude de durée limitée suivie d'une mise en vigueur immédiate des dispositions qui seraient décidées afin que:

- a) la législation minière soit mise en vigueur dès 1964 ainsi que les mesures adoptées concernant les recherches minières,
- b) le Service Géologique commence à fonctionner ou tout au moins que l'établissement des premières cartes géologiques commence dès le début de 1965, en cas d'adoption du programme de recherches géologiques.

TOURISME
PROGRAMME DU QUINQUENNIAT
1964-1968
(En Milliers de LL.)

Programmes	Etudes et Investissements					Accroissement Ces Dépenses de Fonctionnement pour le développement					TOTAL (A)+(B)		
	1964	1965	1966	1967	1968	Total (A)	1964	1965	1966	1967		1968	Total (B)
I- Organisme Central des Activités touristiques	60	100	100	100	100	460	3.440	3.450	4.000	4.581	5.147	20.618	21.078
II- Infrastructures générales (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III- Centres Touristiques	40	2.340	1.540	-	-	4.320	-	-	-	-	-	-	4.320
IV- Sports d'hiver	10	-	25	50	25	110	-	-	-	-	-	-	110
V- Mesures de protection et de conservation	-	302	445	42	65	354	-	118	150	168	202	638	1.492
TOTAL	110	2.742	2.510	192	190	5.744	3.440	3.568	4.150	4.749	5.349	21.256	27.000

Les dépenses de fonctionnement au niveau de 1963 se montent à 3.440.000 LL.

L'addition à ce montant de l'accroissement annuel correspondant donne l'estimation du total des dépenses de fonctionnement pour chaque année.

TOURISME
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968
(En Milliers de LL.)

Tableau Résumé

Programmes	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
I- ETUDES						
Programme I	60	100	100	100	100	460
" " II	-	-	-	-	-	-
" " III	40	40	-	-	-	80
" " IV	10	-	25	50	25	110
" " V	-	60	90	-	-	150
Total (I)	110	200	215	150	125	800
II- FONCTIONNEMENT						
Programme I	3.440	3.450	4.000	4.581	5.147	20.618
" " II	-	-	-	-	-	-
" " III	-	-	-	-	-	-
" " IV	-	-	-	-	-	-
" " V	-	118	150	168	202	638
Total (II)	3.440	3.568	4.150	4.749	5.349	21.256
III- INVESTISSEMENTS						
Programme I	-	-	-	-	-	-
" " II	-	-	-	-	-	-
" " III	-	2.300	1.940	-	-	4.240
" " IV	-	-	-	-	-	-
" " V	-	242	355	42	65	704
Total (III)	-	2.542	2.295	42	65	4.944
TOTAL GENERAL (I+II+III)	3.550	6.310	6.660	4.941	5.539	27.000

N.B.: Programme I = Organisme Central des Activités Touristiques
 " II = Pour Mémoire : Infrastructures Générales
 " III = Centres Touristiques
 " IV = Sports d'hiver
 " V = Mesures de Protection et de conservation

TOURISME
PROGRAMME N° 1
ORGANISME CENTRAL DES ACTIVITES TOURISTIQUES
(En Milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	Total
I- <u>ETUDES</u>	50	100	100	100	100	460
II- FONCTIONNEMENT	3.440	3.450	4.000	4.581	5.147	20.618
TOTAL	3.500	3.550	4.100	4.681	5.247	21.078

PROGRAMME N° 3
CENTRES TOURISTIQUES
(En Milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	Total
I- <u>ETUDES</u>						
- Byblos	40	-	-	-	-	40
- Rmaileh	-	40	-	-	-	40
Total (I)	40	40	-	-	-	80
II- <u>INVESTISSEMENTS</u>						
- Byblos	-	2.300	-	-	-	2.300
- Rmaileh	-	-	1.940	-	-	1.940
Total (II)	-	2.300	1.940	-	-	4.240
TOTAL GENERAL (I + II)	40	2.340	1.940	-	-	4.320

F.c5-4

TOURISME
PROGRAMME N° 4
SPORTS D'HIVER
(En Milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	Total
<u>ETUDES</u>						
- Faraya	10	-	-	-	-	10
- Hermon	-	-	-	25	25	50
- Sannine	-	-	25	25	-	50
TOTAL	10	-	25	50	25	110

13-4-64

TOURISME
PROGRAMME N° 5
MESURES DE PROTECTION ET DE CONSERVATION
(En Milliers de LL.)

PROJETS	1964	1965	1966	1967	1968	Total
I- ETUDES						
- Afka	-	20	-	-	-	20
- Batroun	-	-	40	-	-	40
- Rachaya	-	-	10	-	-	10
- Sources thermales	-	40	40	-	-	80
Total (I)	-	60	90	-	-	150
II- FONCTIONNEMENT						
- Entretien et nettoyage des plages	-	98	130	148	182	558
- Protection des sites	-	20	20	20	20	80
Total (II)	-	118	150	168	202	638
III- INVESTISSEMENTS						
- Matériels et voitures pour entretien et nettoyage des plages	-	42	22	22	25	111
- Etablissement d'une zone d'artisanat folklorique à Baalbeck.	-	-	133	-	-	133
- Reconstruction du pont d'Afka	-	200	200	-	-	400
- Expropriation à Batroun	-	-	-	20	-	20
- Aménagement d'un musée folklorique à Batroun	-	-	-	-	40	40
Total (III)	-	242	355	42	65	704
TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	420	595	210	267	1.492

PROBLEMES DU TRAVAIL

Les problèmes du travail prennent progressivement une place importante dans la vie économique et sociale du pays et qui s'accroîtra avec le développement industriel et artisanal.

PROGRAMME N° 1 - ORGANISATION DE BUREAUX DE PLACEMENT.

- Créer auprès de chaque chef-lieu de mohafazat un bureau de placement dépendant du Ministère du Travail et des Affaires Sociales.
- Prévoir des bourses de spécialisation à l'étranger pour le personnel destiné à prendre en charge ces bureaux.
- Mettre en place ce personnel, soit un fonctionnaire spécialisé dans chaque chef-lieu de mohafazat.

Montant du Programme : 115.000 LL.

PROGRAMME N° 2 - EXTENSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ACCÉLÉRÉE

L'enseignement technique normal fournira un nombre progressivement plus important de techniciens libanais qui manquent pour l'industrie et l'artisanat. Ces besoins vont s'accroître avec les projets de développement du pays.

Il reste nécessaire de former parmi les travailleurs en activité un nombre suffisant d'ouvriers qualifiés de différentes spécialités afin de répondre aux besoins actuels et à moyen terme des entreprises.

C'est ce à quoi répond le Centre de Formation Professionnelle Accélérée créé en 1961 avec la coopération technique du B.I.T., en association entre le Ministère du Travail et des Affaires Sociales, l'Association des Industriels et les Syndicats ouvriers. L'extension de ce centre est prévue à partir de 1965.

Montant total du programme : 1.052.000 LL. , dont 770.000 LL. comme participation de l'Etat aux dépenses d'équipement des futures sections du Centre de Formation Professionnelle Accélérée.

Deux autres projets ne comportent pas de financement spécial et leur exécution serait assurée dans le cadre des activités courantes du Ministère du Travail et des Affaires Sociales.

PROBLEMES DU TRAVAIL
PROGRAMME DU QUINQUENNAT
1964-1968
(En Milliers de LL.)

Programme	Etudes et Investissements					Accroissement des Dépenses de Fonctionnement pour le Développement					TOTAL (A)+(B)		
	1964	1965	1966	1967	1968	Total (A)	1964	1965	1966	1967		1968	Total (B)
I- Bureaux de Placement	-	-	-	-	-	-	-	25	30	30	30	115	115
II- Formation Professionnelle Accélérée	43	213	228	64	222	770	-	43	73	83	83	282	1.052
TOTAL -	43	213	228	64	222	770	-	68	103	113	113	397	1.167

Les dépenses de fonctionnement au niveau de 1963 se montent à 107.000 LL.
L'addition à ce montant de l'accroissement annuel correspondant donne l'estimation du total des dépenses de fonctionnement pour chaque année.

PROBLEMES DU TRAVAIL
 DEPENSES NOUVELLES A LA CHARGE DE L'ETAT POUR LA PERIODE
 1964-1968
 (En milliers de LL.)

Désignation	1964	1965	1966	1967	1968	Total
A- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
a) Bureaux de placement	-	25	30	30	30	115
b) Formation professionnelle accélérée	-	43	73	83	83	282
Total (A)	-	68	103	113	113	397
B- DEPENSES D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENTS						
Formation professionnelle accélérée	43	213	228	64	222	770
Total (B)	43	213	228	64	222	770
TOTAL GENERAL (A)+(B)	43	281	331	177	335	1.167

RECAPITULATION DES PROGRAMMES
D'EQUIPEMENT DES POLES

RECAPITULATION DES PROGRAMMES
D'EQUIPEMENT DES POLES

Dans le détail donné ci-après des différents plans sectoriels assurant l'équipement des pôles nous n'avons retenu que les opérations intéressant ceux-ci en tant que tels.

On ne trouve donc pas dans les tableaux ci-joints la totalité des bâtiments et constructions de l'Etat mais seulement les dépenses concernant les types d'équipements collectifs figurant dans le décret n° 16.352 du 18 mai 1964 concernant le réseau de polarisation.

C'est ainsi que par exemple les dépenses de construction ou d'équipement des hôpitaux, des laboratoires régionaux de la Santé publique ou des écoles normales ne figurent pas dans les tableaux ci-après; non plus que celles concernant plus spécialement Beyrouth, ou d'autres encore pour l'Université Libanaise

G-a-1
(ex 108)

FINANCEMENT DU PROGRAMME D'EQUIPEMENT DES POLES

Le financement du programme d'équipement des pôles secondaires B, tertiaires et quaternaires, est assuré par différents plans sectoriels du projet de plan de développement (1964-1968) : Bâtiments et Constructions, Urbanisme, Equipements divers, Santé, Enseignement et Tourisme.

Ces différents plans sectoriels comprennent par ailleurs des projets concernant d'autres localités ou d'autres opérations.

On trouvera ci-dessous - à titre d'hypothèse à confirmer en fonction des décisions à prendre - la récapitulation des montants à prévoir dans les différents plans sectoriels (1964-1968) pour le programme d'équipement des pôles faisant l'objet de la présente étude.

Nous avons supposé qu'on réaliserait dans la période 1964-1968 la majeure partie du programme prévu soit 80.911.000 LL. sur un total général de 89.553.800 L.L. (2) - (voir tableau III - Montant total des investissements pour l'équipement des pôles).

La réduction ci-dessus tient à ce que nous avons prévu :

a) dans le plan sectoriel Enseignement, programme N° IV Enseignement technique, la réalisation en 1964-1968 de deux écoles d'apprentissage féminin sur les 11 inscrites dans le programme d'équipement des pôles, soit, pour la construction de 9 écoles reportée après 1968, une réduction de 7.200.000 L.L.

(1) Voir "Le Réseau de Polarisation et le Programme d'Equipement des Pôles" - Vè Partie du Dossier de Base pour l'Avant-Projet de Plan Quinquennal (1964-1968).

(2) Non compris les imprévus pouvant être évalués à 10% et qui seraient à prélever sur la rubrique "Dépenses non encore chiffrées et imprévues" du plan d'investissement.

b) dans le plan sectoriel Tourisme, programme I Organisme central des activités touristiques, la mise en service en 1964-1968 de la moitié des bureaux d'informationstouristiques inscrits dans le programme d'équipements des pôles, soit 250.000 L.L. au lieu de 542.500 L.L.

c) dans le plan sectoriel "Equipements divers" : 4.162.000 L.L. concernent les terrains de sport dans les pôles au lieu de 5.312.000 L.L. puisque déjà 1.150.000 L.L. sont financés par des crédits antérieurs à 1964 (voir projet dit des 37 millions de L.L.). (1)

Le premier tableau ci-après donne l'affectation par plan sectoriel des équipements des pôles retenus pour la période 1964-1968.

Le total du programme d'équipement des pôles correspond à 80.911.000 L.L. sur un montant d'ensemble correspondant à 135.573.000 L.L. La différence correspond à l'équipement des autres localités non incluses dans le programme ci-dessus, c'est-à-dire les pôles secondaires A (chef-lieux de mohafazat) et les autres localités.

Le second tableau donne la répartition annuelle des investissements pour l'équipement des pôles (1964-1968) compte-tenu de la cadence annuelle prévue pour chacun des plans sectoriels intéressés.

.../.

(1) cf. Volume I des documents annexes des Propositions pour le Projet de Plan de Développement (1964-1968)

FINANCEMENT DE L'EQUIPEMENT
DES POLES
PAR LES DIVERS PLANS SECTORIELS
1964- 1968

(En Milliers de L.L.)

PLANS SECTORIELS	MONTANT TOTAL	POLES	AUTRES LOCALITES
Bâtiments et Constructions	55.000	22.861	32.139
Urbanisme :			
Programme II : Etudes Urbanistiques des localités	920		
Programme III : Complément (Etudes urbanistiques).	480		
	11.400	1.400	(1)
Equipements divers	28.244	13.898	14.346
Santé :			
Programme I : (Equipement sanitaire)			
- Centres de Santé	4.000	4.428	
- Pavillons P.M.I.	480		
- Dispensaires Type A	600	} 1.259	
" Type B	281		
- Cas spéciaux	1.000		
	6.361	6.227	74
Enseignement : (2)			
Programme II : Constructions scolaires	28.500		
Programme IV : Enseignement technique	2.540		
- Ecoles professionnelles	2.540		
- Complément apprentissage féminin	11.508		
- Ecoles d'apprentissage féminines	1.720		
	44.268	36.215	8.053
Tourisme :			
Bureaux d'informations touristiques (à prendre sur le programme N° 1 - Organisme central des activités touristiques	300	250	50
TOTAL GENERAL	135.573	80.911	54.662

(1) Voir programme : Equipements divers

Etude de réorganisation urbaine : 2.300.000 L.L.

(2) Non compris l'enseignement secondaire inclus globalement dans
le programme N° 1 - Autres enseignements en attendant la dé-
finition de la politique éducative par le Ministère de l'Edu-
cation Nationale.

EQUIPEMENT DES POLES SECONDAIRES C, TERTIAIRES ET QUATERNAIRES

Proposition de répartition annuelle des investissements (1964-1968)

(En milliers de L.L.)

Plan Sectoriel cor- respondant.	Répartition annuelle (1964 - 1968)					Total
	1964	1965	1966	1967	1968	
Urbanisme	400	350	250	250	150	1.400
Bâtiments et Constructions	4.163	5.219	4.295	4.907	4.277	22.861
Equipements divers	3.000	5.000	5.898	-	-	13.898
Santé	100	797	1.487	1.693	2.210	6.287
Enseignement	-	5.000	10.000	10.000	11.215	36.215(1)
Tourisme	50	50	50	580	50	250(2)
Total	7.713	16.416	21.980	16.900	17.902	80.911(2)

(1) Pour l'enseignement primaire et l'enseignement technique, non compris l'enseignement secondaire.

(2) Le montant total des investissements pour l'équipement des pôles secondaires B, tertiaires et quaternaires s'élève à 89.554.000 L.L. voir Tableau III - Equipement des pôles - Mars 1964.

La différence étant de 8.643.000 L.L. et provient d'équipements non retenus ou non financés sur la période 1964-1968 :

- Enseignement 7.200.000 L.L. (9 écoles d'apprentissage féminines de plus).
 - Tourisme 293.000 L.L. (Dépenses prévues pour le IIème plan)
 - Terrains de sport 1.150.000 L.L. (Déjà financé par le programme des 37 millions).

Total 8.643.000 L.L.

AUTRES PROJETS

- Port de Beyrouth
 - Aéroport International de Beyrouth
 - Télécommunications
-

PORT DE BEYROUTHINTRODUCTION

Le port de Beyrouth est à la fois un port-entrepôt, un port de transit et un port-industriel. Sa situation géographique, son emplacement en eaux profondes et l'absence d'ensablement lui donnent des avantages certains, quoique ce port soit un port artificiel gagné sur la mer et qui ne s'étendra que par remblayage des côtes.

1. Politique sectorielle

La politique préconisée dans le premier plan quinquennal consiste à :

- a) augmenter les dimensions du port (plan d'eau, quais en eaux profondes (-13m.) terres pleines, zone industrielle).
- b, améliorer l'outillage dans le but d'obtenir un plus haut degré de rapidité de manutention et, de ce fait, une meilleure exploitation.

2. Objectifs

Le programme de développement concerne les points cités ci-dessus et les objectifs du 1er plan quinquennal consistent à les réaliser et à développer les caractéristiques qui feront du port de Beyrouth un port important de transit et de zone industrielle.

En vue d'atteindre ces objectifs, il y a lieu de poursuivre la politique qui, depuis plusieurs années, n'a ménagé aucun effort pour étendre le port et l'arrière-port aux terrains de Medawar et de Bourj-Hammoud, seule région qui pourra donner à Beyrouth cet arrière-port industriel dont elle a besoin pour maintenir sa place dans l'économie proche-orientale.

Les objectifs du quinquennat peuvent se résumer comme suit :

- A- Extension des ouvrages
- B- Renouvellement et amélioration de l'outillage.

A- Extension des ouvrages

Ces aménagements porteront à exécuter la liste des travaux suivants :

1) ancien bassin :

- a) Etablissement de nouveaux quais sur 895 ml. soit 255 ml. à - 3m. pour les engins de servitude et la réparation navale, et 640 ml. à -6m. pour remplacer les vieux quais à -2m. de l'ancien bassin.
- b) Récupération sur la mer de 71.500 m² de terre plein.
- c) Elargissement de l'ancien môle de 50 m. du côté Ouest en remplacement du quai actuel en mauvais état.

2) Extension du port vers l'Est (nouveau bassin).

Quoique depuis quelques années le trafic n'augmente plus, la nécessité de l'extension n'en demeure pas moins indispensable pour des raisons de concurrence des ports voisins.

L'exécution du programme prévu aura pour résultat d'étendre les ouvrages tel que suit :

Ouvrage de protection de 1300ml. à 2100ml.
 Superficie du plan d'eau : de 39,50 ha. à 66,10 ha.
 Longueur des quais :
 -2 à -5 m. de 1100 ml. à 255 ml.
 -6 à -13m. de 1200 ml. à 3050 ml.
 Nombre de postes d'accostage : de 15 à 24
 Aire de stockage :
 Zone douanière : de 150.000m² à 500.000 m²
 Zone franche : de 123.000m² à 220.000 m²
 Cale de halage : de 450 T. à 1000 T.

Le port ainsi aménagé et agrandi pourra recevoir 20 navires de moyen tonnage accostant à même le quai et permettra l'amarrage de 4 à 5 navires sur bouées.

3) Entrepôts

Les dimensions et aménagements des entrepôts devront être adaptés à la nature du trafic du port de Beyrouth.

Le port étant surtout destiné au transport "General Cargo" et "navires mixtes", gagnerait à posséder de vastes entrepôts pour marchandises diverses plutôt que des entrepôts de dimensions moyennes pour matières déterminées. Les dimensions adéquates devraient être de l'ordre de 40 m. x 110 m. sans appuis intermédiaires dans le sens de la largeur.

.../.

4) Gare maritime principale

Les passagers, notamment quand il s'agit de touristes dans un pays à destination touristique, ne peuvent être reçus sur les mêmes emplacements que ceux destinés aux marchandises. Il faut donc, dans l'intérêt du tourisme, mettre à leur disposition une véritable gare et leur assurer la correspondance entre le transport maritime, terrestre et peut-être aérien dans les meilleures conditions de compétitivité possible (douanes, sûreté générale, compagnies de voyage et de tourisme, centre de renseignements, consignes pour les bagages, bureaux de change, salle d'attente).

5) Silos à graines

Ces silos ont été prévus d'une capacité de 35.000 T. avec possibilité d'extension à 100.000 T. Ils seront installés et desservis par des élévateurs et des courroies transporteuses et tout l'équipement moderne nécessaire pour que le prix de manutention soit réduit au minimum

6) Matière pondéreuses en vrac

Il s'agit surtout de transport de charbon, soufre et des phosphates de Jordanie; mais reporté au 2ème plan quinquennal.

7) Installations frigorifiques et trafic des fruits et légumes

Il s'agit :

- a) d'un entrepôt aménagé en local isotherme à température dirigée pour les fruits et les légumes.
- b) d'un entrepôt frigorifique à plusieurs étages pour les autres produits, mais reporté au 2ème plan quinquennal

8) Parc à bestiaux

Le port de Beyrouth reçoit actuellement plus de 250.000 têtes de bétail par an (terre, mer et fer) Il a été prévu un parc à bestiaux, des installations annexes et un jeu de clôtures pour permettre le tri.

9) Zone franche

La zone franche sera étendue en vue de répondre à la demande toujours croissante des particuliers; elle atteindra 220.000 m².

La zone franche industrielle, avec port et règlements indépendants, sera prévue dans un prochain plan quinquennal.

B- Outillage

L'outillage devra assurer la plus grande rapidité dans les opérations et le maximum de sécurité.

Le but du premier plan quinquennal consiste, dans ce domaine, à remplacer la majeure partie de la manutention cale-quais, actuellement desservie en grande partie par les grues des bateaux, par des grues de quais (Beyrouth possède seulement deux grues à portiques électriques et une grue flottante)

Les grues de quais prévues seront au nombre de une grue par 150 à 200 m. de longueur de quai, à crochet ou à benne. La grue flottante à acquérir devra avoir une capacité de 100 t. (Londres, Rotterdam, Hambourg 200 à 250 t.)

Dépenses prévues

Dépenses pour gros-oeuvre d'infrastructure du port : 36.000.000 LL

Infrastructures

Chaussées, égouts, réseau électrique, éclairage, voies ferrées, téléphone, eau douce	9.713.500
--	-----------

Entrepôts

Entrepôts couverts et découverts, garage principal et parc pour engins, parc à bestiaux, entrepôt fruitier, silos.	18.794.000
--	------------

Bâtiments

Complexe administratif, gare maritime, ateliers et magasins	7.808.500
---	-----------

Equipements

Equipement manutention, soutage de navires, cale de halage	4.536.000
--	-----------

Extension zone franche, imprévus et divers

	1.211.420
--	-----------

Total	78.063.420
-------	------------

Port de Jounieh

	7.000.000
--	-----------

Silos à blé

	11.000.000
--	------------

TOTAL GENERAL

	96.063.420
	=====

AEROPORT

Introduction

L'aéroport de Beyrouth jouit d'un site naturel exceptionnel, exempt de mirages, ponts de sables et tempêtes et jouissant d'une visibilité parfaite.

Cet aérodrome a été construit en 1950 avec deux pistes d'une longueur de 1.800 m. chacune. Par la suite, il a été agrandi en 1954 et en 1960 et les longueurs des pistes ont été portées respectivement à 2.400 m. et 3.200 m.

La nécessité d'un réaménagement supplémentaire se fait sentir notamment par suite de croissance du nombre de voyageurs à raison de 15 % par an depuis 1960, ce qui ferait à 2 millions en 1968. Il y en a eu 260.000 en 1953 et 1.000.000 en 1963.

En considérant l'entrée en service des avions supersoniques type "Concorde" et autres en 1970, il s'avère indispensable de revoir avec soin les travaux à exécuter en vue de pouvoir recevoir les avions supersoniques et d'assurer l'écoulement des voyageurs avec le maximum de sécurité.

Objectifs

Les travaux à exécuter se rapportent aux objectifs suivants :

1. Aggrandir les terrains de l'aérodrome :
 - a) du côté Nord, en vue de prendre une plus grande surface de protection des abords des piste du côté de Bourj el Brajné ;
 - b) du côté Sud, exproprier les terrains nécessaires à la prolongation des piste en mer, le cas échéant
2. Construire des aérogares et autres bâtiments pour répondre à l'augmentation du nombre de voyageurs et des services demandés.
3. Installer les appareils de sécurité et de contrôle les plus modernes pour garder à l'aérodrome sa place privilégiée de ce point de vue.
4. Augmenter les équipements de manutention.

.../.

Programme

Vu l'importance des investissements et les répercussions énormes des nouvelles conceptions, une première étude a été exécutée par la Direction Générale des Transports suivie d'une consultation demandée à une commission française composée de 3 experts. Le rapport de cette commission est encore à l'étude, ainsi que celui d'une autre commission anglaise en instance.

Néanmoins, l'ordre de grandeur des normes à investir d'après les recommandations des experts français est de 116.875.000 LL. réparties comme suit :

1) acquisition de terrains et indemnités :		80.000.000 LL.
2) aérogare, bâtiments et divers :		
aérogare	11.000.000	
aires de stationnement	4.500.000	
terrassment et réfection pistes	4.000.000	
Divers	500.000	
	<hr/>	20.000.000 LL.
3) appareils de sécurité et de contrôle :		
Emetteurs fixes	1.000.000	
groupes de secours	1.200.000	
centre de relais	5.000.000	
installation, câbles électriques et alimentation aéroport	2.150.000	
Divers	5.650.000	
	<hr/>	15.000.000 LL.
4) Equipements de manutention :		
Grues pour relever les avions	250.000	
Détection d'incendie	300.000	
Voitures et divers	1.325.000	
	<hr/>	1.875.000 LL.

Ce programme étant sous étude, une somme provisoire de 50 millions a été prévue dans le Plan quinquennal 1964-1968 pour exécuter une partie de ce programme. Elle est répartie comme suit :

1964	néant
1965	10 millions
1966	10 millions
1967	15 millions
1968	15 millions
Total	<hr/> 50 millions

TELECOMMUNICATIONS

Introduction

La politique des télécommunications consiste à rattraper, pendant les cinq prochaines années, le retard cumulé jusqu'ici, satisfaire aux nouvelles demandes, étendre l'automatique à l'ensemble du pays et assurer les liaisons internationales nécessaires.

Objectifs

1. Rattraper le retard cumulé jusqu'ici

Le nombre d'abonnés en 1962 était de 64.000 (manuel et automatique). Les demandes non satisfaites, y compris remplacement du manuel par l'automatique, s'élevaient à 31.000, si toutes les demandes étaient satisfaites, le chiffre corrigé des abonnés aurait été de 95.000.

En prenant ce chiffre de 95.000 comme base et avec un taux d'accroissement de 6 %, le nombre d'abonnés atteindra en 1968 le chiffre de 135.000.

2. Prévoir à temps les commandes

Il y a lieu de rattraper, pendant les cinq prochaines années le retard cumulé jusqu'ici. Ce qui revient à assurer les installations pour 71.000 branchements d'abonnés dont 28.000 lignes sont en cours de livraison ou commandées.

3. Préparer à temps les moyens techniques notamment la main-d'oeuvre qualifiée pour pouvoir tenir la cadence des travaux visés.

- a) Organisation des services techniques en prévoyant un statut spécial pour les techniciens qui ont la responsabilité de l'exécution et dont l'efficacité a été prouvée par le passé.
- b) Normalisation des travaux et matériel pendant la période où un effort particulier doit être dépensé pour rattraper le retard cumulé. Une commission technique fixera ces normes.
- c) Formation du personnel pour assurer des équipes habiles et aptes aux travaux des installations téléphoniques et à la réadaptation aux progrès continus de la technique téléphonique. Pour cela l'école de formation est non seulement une nécessité mais une urgence de premier ordre.

4. Assurer à temps les crédits et leur étalement

5. Remplacer le manuel par l'automatique et assurer l'automatique intégral

6. Satisfaire les nouvelles demandes

Les demandes à satisfaire comprennent :

- a) les demandes formulées,
- b) le remplacement du manuel par l'automatique
- c) les demandes déjà formulées et en retard
- d) une réserve nécessaire.

7. Assurer les liaisons internationales

Relier le réseau libanais aux grandes rames internationales par la R.A.U et la grèce d'une part, et par Chypre et la Turquie d'autre part.

8. Assurer l'utilisation des lignes par les liaisons Téléx et Télégraphes

Prévoir, dès à présent, dans la montagne des lignes et des centraux, la possibilité d'un meilleur raccordement aux liaisons Téléx et Télégraphes et un supplément de lignes pour ce raccordement.

9. Assurer l'autonomie financière

L'administration des Téléphones est censé pouvoir, par ses propres moyens, assurer les dépenses d'exploitation, d'amortissement, de renouvellement et des nouvelles installations à condition qu'un capital suffisant soit engagé au départ.

En vue d'assurer une autonomie financière technique et administrative complète, il y a lieu de :

- a) Etablir une comptabilité fonctionnelle tenant compte des diverses étapes relatives à la vie d'une société industrielle.
- b) Utiliser les réserves y compris le montant du cautionnement des abonnés.
- c) Etudier les tarifs en conformité des besoins.

Programme du quinquennat

Des prévisions ont été établies concernant les recettes et les dépenses et ont conduit au bilan suivant qui montre un déficit d'environ 40 Millions de livres libanaises réparti comme suit :

(En milliers de LL.)

	1964	1965	1966	1967	1968	Total
Recettes	24.455	23.784	23.604	24.554	27.034	123.431
Dépenses	33.055	33.737	35.487	30.405	30.435	163.069
Différence	-8.600	-9.953	-11.803	-5.851	-3.401	-39.688

Le Plan quinquennal 1964-1968 a prévu comme crédits extra-budgétaires pour les télécommunications sous forme d'avances de 10 M/LL. répartis comme suit :

1964	2 M/LL.
1965	2 M/LL.
1966	2 M/LL.
1967	2 M/LL.
1968	2 M/LL.

Le restant devant être assuré de par les ressources de l'exploitation, ou par un paiement échelonné des installations et équipements de crédit à moyen terme étant assuré par le fournisseur en un groupe financier.

HYPOTHESE SUR LE VOLUME ET LA REPARTITION
DES CREDITS POUR LE DEVELOPPEMENT

HYPOTHESES AYANT SERVI AU CALCUL
DES CREDITS POUR LE DEVELOPPEMENT

PERIODE 1964 - 1968

On trouvera les détails de l'hypothèse préliminaire (1) qui justifiait les propositions de la Banque Nationale de Développement dans les notes IRFED n°s 137 , 138 , 139 , 141, 142 , et 143 recueillies dans le Tome VI des recueils de Documentation générale intitulé Banque de Développement, (Voir le sommaire de ce Tome VI dans l'Annexe N°7 du Volume Annexe I, aux propositions pour le Projet de Plan de Développement (1964 - 1968)).

I - INSTITUTIONS FINANCIERES DE CREDIT POUR LE DEVELOPPEMENT

Depuis, cette hypothèse s'est précisée à la suite des positions prises par les autorités libanaises et aussi à la suite de consultations des experts de la B.I.R.D., il a été envisagé de créer deux institutions financières de crédit pour le Développement.

1. - La Banque Nationale de Développement (B.N.D.) pour le crédit à l'Agriculture, à la Pêche, à l'Artisanat et aux Habitations Populaires . Le crédit à moyen et long terme à ces secteurs d'activité correspond bien sur à des critères économiques mais ils sont souvent tempérés, par des objectifs sociaux entraînant des bonifications d'intérêts , de longs délais de remboursement et parfois suppose l'octroi de subventions. C'est pourquoi il est prévu que la B. N. D. serait une Banque d'Etat.

2. - La Banque de Crédit Industriel et Touristique

(B. C. I. T.)

effectuant le crédit aux secteurs considérés comme strictement économiques . Cette institution serait constituée par des capitaux privés, provenant principalement de banques nationales ou étrangères avec une participation en principe symbolique de l'Etat. Celui-ci pourrait consentir certains avantages - notamment garantie de prêts à la B.C.I.T. dans la mesure où celle-ci à son tour offrirait des crédits pour des projets industriels et touristiques considérés bénéfiques dans le cadre du Plan de Développement (2).

(1) Elle reste valable sous les réserves ci-dessous quand à la structure des organismes. Quant aux prévisions chiffrées elles ont fait l'objet de quelques ajustements.

(2) La B.C.A.I.F. , organisme existant actuellement serait absorbée ou fusionnerait avec l'une et l'autre des nouvelles institutions. Diverses solutions sont possibles.

B-177

TABLEAU N° 5

CREDITS NOUVEAUX POUR LE DEVELOPPEMENT
DES ACTIVITES DU SECTEUR PRIVE
(1964-1968)

(en milliers de L.L.)

Designation du secteur	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
<u>A- Par intervention directe de l'Etat</u>						
Agriculture	2.000	10.000	14.000	22.000	32.000	80.000
Pêche	-	280	1.220	2.360	3.780	7.640
Petite industrie et artisanat	2.000	3.000	4.000	5.000	6.000	20.000
Habitations populaires	2.000	6.000	6.000	8.000	8.000	30.000
Divers	1.000	2.720	2.780	2.640	3.220	12.360
Total A	7.000	22.000	28.000	40.000	53.000	150.000
<u>B- Par intervention indirecte de l'Etat</u>						
Industrie	7.000	23.000	20.000	25.000	25.000	100.000
Tourisme	300	1.600	2.500	3.800	4.200	12.400
Divers	700	2.400	3.500	3.200	2.800	12.600
Total B	8.000	27.000	26.000	32.000	32.000	125.000
Total A + B	15.000	49.000	54.000	72.000	85.000	275.000

11-4-64

II - CREDITS EN COURS DE LA B.C.A.I.F.

A titre d'information on trouvera ci-dessous la suite des crédits en cours à la B.C.A.I.F. au 7 Janvier 1964 :

	<u>En millions de L.L.</u>	
	<u>Montant</u>	<u>Cadence annuelle de remboursement</u>
Agriculture	41.1	6
Industrie	20.7	2,5 à 3
Tourisme	11.1	?
Total	<u>72.9</u>	<u>====</u>

III - VENTILATION PAR SECTEUR DES BESOINS SUPPLEMENTAIRES DE CREDITS AU SECTEUR PRIVE.

Dans le chapitre II - Plan d'investissements publics et d'orientation des activités économiques et sociales des Propositions pour le Projet de Plan de Développement (1964-1968) figure le tableau N° 5 B-177 que l'on trouvera ci-joint et sur lequel nous donnons quelques précisions. Pour d'autres détails on pourra se reporter également au tableau N°4 B 196 reproduit ci-après et qui est extrait de l'étude sur l'Evolution Souhaitable du Revenu National pour 1968.

A - Banque Nationale de Développement (B.N.D.)

1. - Agriculture

On a supposé que dans ce secteur grâce entre autres aux irrigations projetées, aux actions de vulgarisation agricole et de bonification des terres, que des capitaux supplémentaires de l'ordre de 275 millions de L.L. s'investiraient au cours du quinquennat 1964 - 1968.

Les 80 millions de L.L. de crédits nouveaux à l'agriculture ont été évalués, dans une estimation préliminaire comme suit :

	En Millions de L.L.	
	Montant Total	dont Crédit BND (1)
a) <u>Accession à la propriété et remembrement</u> 5.000 ha à 7.000 L.L.	35	15
b) <u>Valorisation des terres</u> 9.000 ha à 7.000 L.L.	63	24
c) <u>Marchés de gros</u> Teyrouth : 2 ; Tripoli : 1 ; Zahlé 0,5 , Saïda : 0,5 Prêt aux Municipalités	-	4
d) <u>Nouvelles cultures</u> 15.000 ha x 5.000 L.L.	75	30
e) <u>Centres de collecte</u> (environ 60 centres à 20.000 L.L.)	120	0,5
f) <u>Crédit de campagne</u> (par l'intermédiaire de Société coopératives ou mutuelles)	-	5
g) <u>Divers</u>	-	1,5
		<hr/> 80,0

(1) 40 % du montant total pour a, b, c, e, prêts sur dossiers justifiés pour d, et f. .

2. - Pêche :

Après révision du projet quinquennal des pêches édition de Mars 1964 les 7.640.000 L.L. de crédit à la pêche sont justifiés comme suit . Il est prévu que les investissements nouveaux dans ce secteur atteindront 10 Millions pendant la période 1964 - 1968 et sur lesquels la B.N.D. pourrait avancer jusqu'à 7.640.000 L.L.

C'est exceptionnellement qu'on a prévu que les crédits de la B.N.D. pourraient représenter 75 % des investissements effectués généralement par des pêcheurs sans moyens suffisants . A noter que la B.N.D. pourrait prendre hypothèque sur les bateaux dont elle aurait facilité le financement.

3. - Petite industrie et artisanat

La B.N.D. fournirait des crédits d'équipement ou même reconversion sur dossiers justifiés aux petits industriels et aux artisans. Ces prêts correspondraient à 40 % du montant des investissements. On a supposé que celui-ci atteindrait pour 1964 - 1968 : 50 Millions de L.L. soit une charge éventuelle pour la B.N.D. d'environ 20 Millions de L.L..

4. - Habitations populaires

La participation de l'Etat au capital des Sociétés Mixtes immobilières serait simplement de principe. Par contre la B.N.D. effectuerait des prêts à long terme pour un montant de 30 Millions de L.L. au cours du quinquennat 1964 - 1968 .

B. Banque de Crédit Industriel et Touristique
(B.C.I.T.)

Nous avons supposé que les capitaux privés assureraient 60 % environ du montant des investissements, la Banque de Crédit Industriel et Touristique ouvrant des crédits - évidemment justifiés et contrôlés pour le solde soit environ 40 %.

1.- Industrie

L'hypothèse suivante avait été avancée

	En millions de LL.	
	Montant total	Dont crédit BCIT.
a) <u>Consolidation ou reconversion des entreprises existantes</u>		
1. pour 2.000 entreprises ayant de 5 à 25 salariés (crédit d'environ 7 à 10.000 LL) par entreprise)	40	15
2. pour les quelques 300 entreprises ayant plus de 25 salariés (crédit d'environ 80.000 LL. par entreprise)	60	25
b) <u>Entreprises nouvelles ou établissements nouveaux</u>	125	55
Total des Investissements Industriels	225	95
c) <u>Zones industrielles</u> (Sociétés mixtes)	10	5
	235	100

2. - Tourisme

Un montant de 45 Millions de L.L. a été retenu pour les investissements touristiques de la période 1964 - 1968. Il a été prévu que des crédits de 12,4 Millions de L.L. pourrait être accordé sur ce montant .

	En Millions de L. L.	
	Montant Total	dont Crédit B.C.I.T.
Améliorations	5	2
Opérations nouvelles	40	10,4
Construction		
Equipement		
	<hr/> 45	<hr/> 12,4
	====	====

Si des crédits supplémentaires se révélaient nécessaires ils pourraient être prélevés sur le montant de 12,6 Millions de L.L. prévu au poste "Divers" (Voir tableau n°5 - B - 177)

V - LES RESSOURCES APPORTEES PAR L'ETAT POUR LE CREDIT A
MOYEN ET A LONG TERME
ONT UN EFFET MULTIPLICATEUR DE L'ORDRE DE 3 , GRACE
AUX ORGANISMES DE CREDIT A MOYEN TERME

La participation de l'Etat aux activités des organismes de crédit à moyen et long terme a été évaluées à :

	<u>En Millions de L. L.</u>	
	<u>B.N.D.</u>	<u>B.C.I.T.</u>
Souscription au capital	15	-
Participation au capital	-	3
Crédits ou avances à la B.N.D.	60	-
	<hr/>	<hr/>
Total	75	3
	<hr/>	<hr/>
	78	
	==	

Eventuellement l'Etat pourra garantir certains prêts demandés par la B.C.I.T. et assurant à celle-ci les ressources nécessaires pour faire face aux demandes de crédit.

Aux ressources apportées par l'Etat il convient d'ajouter celles que pourront mobiliser l'une et l'autre des deux banques de crédit à moyen et long terme : Banque Nationale de Développement et Banque de Crédit Industriel et Touristique. Ces ressources sont d'une part

les souscriptions au capital de la Banque de Crédit Industriel et Touristique, Banque de Statut privé et d'autre part pour l'une et l'autre organismes :

- a) les emprunts extérieurs
- b) les obligations placées auprès des Compagnies d'Assurances.
- c) les crédits à moyen terme supporté par les Banques
- d) les bons de caisse placés auprès des Banques.
- e) les facilités de réescompte auprès de la Banque du Liban (Banque Centrale) en contre partie d'une Triple signature : l'intéressé, la Banque de l'intéressé, la B.N.D. ou la B.C.I.T.

Au total les ressources devraient permettre d'assurer pendant la période 1964 - 1968 un montant global de crédits de 275 Millions de L.L.

Si l'on rapproche ce chiffre des prise de participation et engagements de l'Etat (78 Millions de L.L.) on constate un effet multiplicateur qui pourrait atteindre :

$$\frac{275}{78} = 3.5$$

Si l'on voulait tenir compte d'un certain risque sur les garanties que l'Etat ferait appeler à donner à certains prêts faits à la B.N.D. et à la B.C.I.T. , soit une vingtaine de Millions :

$$\frac{275}{100} = 2.75$$

Disons que l'effet multiplicateur pouvant varier entre 2,75 et 3,50 serait de l'ordre de 3

OBSERVATION IMPORTANTE

Le Code de la Monnaie et du Crédit (décret n° 13513 du 1er août 1963) qui a créé la Banque du Liban (Banque Centrale) ne permet pas à celle-ci d'effectuer, actuellement, de réescompte au-delà de 180 jours. L'hypothèse que nous présentons suppose donc soit qu'une loi permette à la Banque Centrale de faire du réescompte pour le crédit à moyen terme dans des conditions et avec des garanties à déterminer ; soit qu'on puisse rechercher des ressources plus importantes par ailleurs.

V - LA MOBILISATION PROGRESSIVE DES RESSOURCES

Les ressources de la Banque Nationale de Développement et de la Banque de Crédit Industriel et Touristique, à partir d'un certain niveau de départ assurant le fonds de roulement, seraient mobilisées progressivement au fur et à mesure des ouvertures de crédits à faire.

C'est à dire que l'Etat en dehors des souscriptions au capital des deux banques n'aura à fournir de capitaux qu'au fur et à mesure que des demandes présentées appuyées de dossiers seront retenues et que leur financement sera décidé par les autorités bancaires responsables.

Il en est de même pour l'appel de ressources auprès des banques ou organismes financiers nationaux, extérieurs ou internationaux.

Nous avons prévu une certaine cadence de mobilisation des ressources (1). Elle a été donnée à titre indicatif et devra être adaptées aux besoins effectifs, lorsque les programmes auront été chiffrés avec précision.

C'est dire que le montant total des crédits pour le Développement - estimé à 275 millions de LL. - ne sera réalisé qu'au bout de la période quinquennale. Ce montant pourra varier - en plus ou en moins - selon les besoins en crédit et les possibilités de mobilisation des ressources.

(1) Voir tableau n° 5 - B 177, Chapitre II des "Propositions pour le Projet de Plan de Développement 1964-1968". Ce tableau est reproduit dans la section III ci-dessus.

De plus les organismes bancaires du dévelop-
pement n'auront -et ne devront- supporter de charges
quant aux ressources recherchées que dans la mesure
où ils en trouveront la contrepartie dans la rémuné-
ration des crédits ouverts au secteur privé, compte
tenu éventuellement des bonifications données par
l'Etat pour certains crédits.

République Libanaise
Bureau du Ministère d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)